Administration et Rédaction :
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask., Téléphone 2964

Abonnement :
Un an, Canada - $1.50
Un an, Étranger - $2.00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Paraissant tous les mercredis

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

8ième Année — PRINCE-ALBERT, SASK., MERCREDI 25 DECEMBRE 1918. — No. 42

La nouvelle position du français

La modification de l'article 177 de la Loi des Ecoles de la Saskatchewan crée une position nouvelle à l'enseignement du français dans notre province.

La question qui se pose tout de suite dans l'esprit de tous nos compatriotes, ceux de l'Est aussi bien que ceux de l'Ouest, est de savoir si nous avons gagné ou perdu quelque chose au changement.

C'est une question qu'il faut envisager froidement à la lumière de toutes les circonstances avant de pouvoir se prononcer.

Il faut dire tout d'abord que dans l'état d'exaltation de l'opinion publique soulevée par le fanatisme, aveuglée par l'ignorance et les préjugés, on pouvait s'attendre à tout. Ceux qui ont dirigé la campagne contre l'enseignement des langues non-anglaises englobaient tout aussi bien le français que les autres langues dans leur réprobation. L'amendement du chef de l'opposition est là qui en témoigne. On peut même dire sans exagération, que c'est surtout au français que l'on en voulait dans les loges orangistes d'où est parti le mouvement.

Nous avons déjà dit que nous étions nettement opposés à la suppression des privilèges, restreints d'ailleurs, que la loi scolaire concédait aux diverses langues étrangères parlées par nos concitoyens d'origine européenne. Le multilinguisme mettant toutes les langues sur le même pied au Canada, est certainement une chose déraisonnable, mais il est clair que l'école de la Saskatchewan, telle que constituée, pourvoyait amplement à l'enseignement de l'anglais comme langue commune.

Dans l'ordre parfaitement rationnel et conforme à la nature constitutive du Canada, la langue commune au Canada devrait être double: française et anglaise. Il s'ensuit donc que le français et l'anglais devraient être partout sur le même pied dans toutes les provinces. Mais entre *ce qui devrait être* et *ce qui est*, chacun sait l'abîme qu'il y a à combler.

Pourtant l'union complète des deux races fondamentales du pays n'est possible qu'à ce prix. Faudra-t-il toujours désespérer que le temps ne parvienne à résoudre ce problème? L'auteur anglo-protestant du "*Clash*" récemment s'y est attaqué avec autant de talent que d'intrépidité. Ses idées font tranquillement leur chemin dans la meilleure partie de l'opinion anglo-canadienne mais la route à parcourir est si longue!

A considérer la nouvelle législation en elle-même, d'après ce qui *devrait être*, on la trouvera bien étroite et bien mesquine. Une année seulement d'enseignement dans la langue maternelle et ensuite une heure de français par jour, à condition encore que la commision scolaire l'exige, c'est bien peu.

Le français, nous le répétons, a les mêmes droits que l'anglais dans notre pays. C'est ce principe qui devrait être à la base de toute la législation scolaire dans chaque province. En fait que voit-on? Seule la province de Québec a l'esprit assez large pour donner une pleine mesure de justice et rester fidèle à l'esprit sinon à la lettre de la Constitution. Partout ailleurs on nous place dans une position d'infériorité, pour l'unique raison, très prussienne, que nous ne sommes qu'une minorité. Cet état de choses durera tant que la majorité ne sera pas convertie à des idées plus justes et plus larges, à l'idée véritablement canadienne.

C'est dire combien en thèse absolue nous ne pouvons pas nous déclarer satisfaits et combien nous devons travailler encore à éclairer l'opinion anglaise, à démolir les préjugés invétérés, pour qu'un jour enfin, justice complète nous soit rendue. La tâche est herculéenne. Elle ne doit pas cependant décourager des cœurs vaillants. Nous devons continuer à lutter sans défaillance. Il a fallu quatre années de guerre pour refouler les Allemands; il en faudra bien davantage pour faire disparaître de la mentalité anglo-canadienne toute trace de ce prussianisme qui la domine et dont la plupart du temps elle ne se rend pas compte.

Maintenant si l'on compare la nouvelle législation scolaire à l'ancienne, on peut dire qu'en pratique la position du français reste sensiblement la même. Il est vrai que le "cours primaire", si mal défini jusqu'ici, est réduit à une année, mais d'autre part le français, sur la recommandation des commissaires, peut s'enseigner une heure par jour dans tous les grades. Comme matière de classe officiellement reconnue, les inspecteurs devront en tenir compte et ne devront plus placer cet enseignement sur le même pied que celui des langues étrangères. Logiquement aussi le gouvernement devra pourvoir à la formation d'un personnel d'instituteurs bilingues et c'est un point sur lequel il sera bon d'insister.

Toute imparfaite que soit la loi, aujourd'hui comme hier, nous pouvons encore en tirer parti et nous croyons que le devoir de l'heure présente est d'en tirer tout l'avantage possible.

Tout en regrettant que notre conception de l'idéal canadien, de ce qui *devrait être*, ne soit pas partagé par la majorité de nos concitoyens, nous ne serons pas des pessimistes qui se contentent de gémir, mais nous serons des hommes d'action, conscients de toutes les réalités, sachant que le travail le plus fastidieux, mais le plus efficace et le plus nécessaire, sera de faire de la lumière autour de nous et de vaincre l'erreur par la pénétration patiente de la vérité.

Il faut proclamer ici que si nous n'avons pas tout perdu dans la tourmente, si nous avons même gagné du terrain sur certains points équilibrant à peu près les pertes sur d'autres, nous le devons à ce travail patient, souvent ignoré, mais profondément utile. Si la loi n'est guère changée, on ne pourra s'empêcher de remarquer que les discours qui l'ont appuyée et l'attitude générale de la chambre démontrent qu'il y a quelque chose de changé dans la mentalité anglo-protestante, au moins chez l'élément dirigeant, et c'est un changement pour le mieux. C'est là certainement un sujet de réconfort.

La nouvelle position du français, et nous entendons par là une position un peu plus avantageuse, nous la trouvons non pas autant dans le texte même de la loi que dans l'esprit qui l'inspire et les circonstances qui l'environnent. Position précaire et fragile, direz-vous? J'en conviens, mais que vaudraient aussi les meilleures lois sans la réforme de la mentalité générale puisque c'est celle-ci qui conditionne les lois sous notre régime démocratique? On n'aura qu'à lire les principaux discours prononcés dans ce débat mémorable sur la question du français et les comparer avec ceux de la Convention de Saskatoon en février dernier pour se rendre compte du chemin parcouru. Il s'y est dit de la part de purs anglo-protestants des choses très importantes avec un accent nouveau, dont les échos se prolongeront dans toutes les parties de la province. Ces vérités sont de nature à provoquer une réaction salutaire dans les meilleurs milieux.

L'exception faite en faveur du français apparaîtra même aux esprits les plus obtus comme une conséquence nécessaire du fait que cette langue ne peut être considérée comme langue étrangère au Canada et qu'elle a des droits qui lui sont propres. C'est là, nous l'espérons, un certain acheminement, une orientation tout au moins vers la reconnaissance des droits égaux du français à celui de l'anglais, reconnaissance qui serait toute naturelle chez une mentalité parfaitement éclairée.

A.-F. AUCLAIR, O.M.I.

La question du français au Parlement

Le français a les honneurs de deux journées parlementaires, les plus brillantes qu'on ait jamais vues à la Législature provinciale — Plusieurs orateurs exposent la situation historique du français — Le chef de l'opposition se prononce contre notre langue — Pourquoi M. Motherwell a démissionné — M. Latta expose le principe britannique sur la question des nationalités et le droit des Canadiens français à leur langue — M. Dunning démasque le chef de l'opposition et plaide éloquemment notre cause — Une débandade dans les rangs de la gauche — L'amendement McLean contre le français n'obtient que quatre voix — M. Langley ridiculise les Orangistes.

(De notre envoyé spécial)

Régina, 20 décembre.

Le débat sur la question des langues, si impatiemment attendu, a pris une ampleur que l'on pouvait prévoir, mais qui a cependant dépassé tout ce que l'on en attendait. Cette fameuse question des langues est devenue simplement, devant la Chambre, la question du français. Les journées des 18 et 19 décembre resteront parmi les plus mémorables dans les annales parlementaires de la province.

L'amendement de M. Martin, présenté le 17, a subi sa deuxième lecture le lendemain. Le premier ministre a prononcé un discours qui passe pour un des meilleurs de sa carrière.

Les écoles séparées intangibles.

M. Martin commence par déclarer énergiquement que la question des langues n'a aucun rapport avec le système des écoles séparées. On a demandé au gouvernement d'abolir le système des écoles séparées. C'est impossible. Ni le gouvernement, ni la législature, ni même le parlement fédéral ne peut le faire. Les droits de la minorité, qu'elle soit catholique ou protestante, ne peuvent être retranchés. La constitution accordée aux Territoires et aux provinces garantit les droits de la minorité.

On a beaucoup exagéré la situation dans nos écoles au point de vue des sentiments des élèves de naissance étrangère. M. Martin reproche à la presse de Toronto ses faux rapports à ce sujet. Elle ferait mieux, dit-il, d'appliquer la loi scolaire dans l'Ontario que de s'occuper des affaires de la Saskatchewan. On enseigne encore l'allemand dans certaines écoles de l'Ontario et on lui donne même la préférence sur le français.

D'après notre premier ministre, la Saskatchewan n'a pas de système bilingue, mais un système national. Elle possède actuellement 17 écoles privées seulement, tandis qu'aux Etats-Unis, deux millions d'élèves vont à des écoles privées où l'on enseigne la langue allemande.

Je n'ai jamais pu voir, continue M. Martin, ce que la devise: "Un drapeau, une langue!" avait à faire avec l'Empire britannique. L'Empire, assurément, n'a qu'un drapeau, mais on n'a jamais cherché à n'avoir qu'une langue. Dans les différents pays conquis par la Grande Bretagne, on parle les langues les plus diverses. Un grand nombre de ces sujets britanniques ne parlent pas l'anglais et cependant personne ne songe à mettre en doute leur loyauté

Le français et sa position historique.

Pour ce qui regarde le français, M. Martin reconnaît que ses privilèges se trouvent réduits. Ces privilèges datent de l'époque du gouvernement des Territoires et il serait injuste de traiter la population française de la province comme la population étrangère. On ne peut envisager ce problème du point de vue des extrémistes, car il faut considérer la position historique du français. Toute intolérance doit être éliminée. Les Français ont été au Canada avant les Anglais; leur position est celle d'un peuple conquis ou cédé. Le gouvernement, pour agir honnêtement avec eux, doit donc suivre l'exemple de la Grande-Bretagne. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord autorise d'ailleurs l'usage du français au parlement fédéral et dans les cours du Canada comme langue officielle. Nous avons une nationalité double dans ce pays et notre but doit être de créer une meilleure entente entre les deux grandes races.

Dans un aperçu historique des Territoires, M. Martin montre que les Français, alors qu'ils formaient la majorité, ont été tolérants à l'égard de l'élément anglais. Celui-ci leur doit les mêmes égards aujourd'hui qu'ils sont devenus la minorité.

Le gouvernement ne veut pas traiter cette question d'un point de vue purement provincial. C'est une question d'importance nationale. Les Français ont été les pionniers du pays. Ils ont exploré les lacs et les rivières bien longtemps avant que les colons anglais aient jamais songé à venir s'établir sur nos terres de l'Ouest. Il n'y a pas de récits plus magnifiques de la vie canadienne que ceux qui relatent les exploits des premiers missionnaires français du Canada.

L'unité est nécessaire, mais jamais l'intolérance ne nous donnera l'unité parmi notre population.

Ce problème doit être résolu comme l'aurait fait la Grande Bretagne. L'Allemagne a forcé les pays qu'elle a conquis à adopter la langue allemande, mais elle n'a pas fait pour cela des Allemands de la population conquise. M. Martin pense que l'Angleterre, si elle s'était trouvée en face du même problème, aurait accordé aux Canadiens français des privilèges plus étendus que ceux que lui donne la loi actuelle.

Après avoir dénoncé les agitateurs de Québec et de l'Ontario, qui sont une menace pour le Canada, M. Martin termine par ces mots: "Si je puis faire quelque peu pour amener l'unité parmi les deux grandes races de notre population, j'estimerai que ma vie, comme homme public, n'a pas été vaine."

Le chef de l'opposition se prononce nettement contre le français.

M. McLean, chef de l'opposition, prend la parole immédiatement après M. Martin. Il commence par se défendre de vouloir faire de la politique sur cette question des langues; il admet qu'elle n'a rien à voir avec les écoles séparées. Le seul point qu'il attaque dans la loi proposée par le gouvernement, c'est ce qui a trait à l'enseignement du français.

D'après M. McLean, le gouvernement ne va pas assez loin pour satisfaire les désirs de la grande majorité de la population et suivre les recommandations du Dr Foght et du Dr Anderson qui favorisent l'abolition du multilinguisme à l'école.

S'il est jugé bon, déclare-t-il, de supprimer les autres langues, telles que le ruthène, l'allemand, pourquoi faire une distinction au sujet du français?

Cependant M. McLean assure qu'il n'obéit à aucun sentiment d'intolérance ni de malice vis-à-vis des Franco-Canadiens. Il ne veut pas être intolérant à leur égard, pas plus qu'à l'égard des autres, mais il est convaincu qu'une langue, une seule langue doit être le programme du gouvernement. La population de la province, ou tout au moins la grande majorité d'entre elle pense que telle est la ligne à suivre et en fin de compte, on devrait s'en rapporter au bon sens de la masse.

Le gouvernement fait quelque chose, mais pourquoi s'arrête-t-il en chemin? On s'occupe du petit Franco-Canadien, mais que fait-on pour le petit Scandinave et les autres enfants étrangers qui ne comprennent pas l'anglais? Si le gouvernement était logique, il appliquerait le même remède à toutes les classes d'enfants et ne ferait pas une distinction pour ceux des Canadiens français. Le français est bien, il est vrai, la langue de la diplomatie, mais la Saskatchewan ne vise pas à préparer une récolte de diplomates.

Les Franco-Canadiens sont exactement dans la même position que les autres peuples de la province dont les langues sont exclues. Le français n'est pas langue officielle dans la province et n'a pas de droits constitutionnels. Il est officiel seulement dans Québec, à la Chambre des Communes et dans les cours.

Ce bill repose-t-il sur une raison historique? Si oui, le français a droit au même nombre d'heures à l'école que l'anglais et est exactement dans la même position. Cela ne peut être. La seule raison est celle donnée dans la loi: l'enfant ne comprend pas l'anglais. Ce n'est pas là une raison pour accorder un traitement de faveur au français.

Adopter ce bill, continue M.

(suite à la deuxième page)

LE DEVOIR DE L'HEURE

La *Saskatchewan School Trustees Association* a fixé au 22 janvier la date de la convention annuelle. Ceci nous a valu plusieurs questions: "Devons-nous nous rendre à cette convention? Aurons-nous une convention des Commissaires d'école franco-canadiens? Où et quand?

—Non, nous ne devons pas, nous ne pouvons pas nous associer, ne fût-ce que pour quelques minutes, et avec les meilleures intentions du monde, aux délibérations d'une assemblée dont le cri de race est la seule préoccupation, aux délibérations d'une assemblée qui se prépare à répéter à Régina les scènes qui se sont déroulées à Saskatoon, en les accentuant peut-être encore.

Cette décision est le vœu unanime de ceux qui ont assisté à l'explosion du fanatisme qui a rendu si tristement célèbre la convention de 1918; elle doit être maintenue.

La situation est grave; nous devons l'envisager et pour en revenir à la question qui nous occupe, le premier de nos devoirs est de nous abstenir d'assister à la Convention de la "*Saskatchewan School Trustees Association*". Nous y rendre, dans les circonstances présentes constituerait une trahison.

Ceci répond à la première question... Maintenant aurons-nous une convention des Commissaires d'école Franco-Canadiens, où et quand?

—Oui, nous aurons notre convention; tous nos districts devront s'y faire représenter. La date et le lieu seront fixés par le Comité provisoire, et annoncés en temps voulu dans le "Patriote".

Cette convention aura une extrême importance. Des questions excessivement sérieuses y seront débattues. Nous aurons à étudier la situation qui nous est faite par le rappel de l'ancienne clause 177; à examiner les moyens à prendre pour tirer le meilleur parti possible des textes nouveaux qui vont être mis en vigueur.

Si le fait de se rendre à Régina le 22 janvier, constituerait une faute très grave; le fait pour un district franco-canadien de ne pas se faire représenter à la Convention de nos Commissaires constituerait dans les heures angoissantes que nous vivons un stigmate.

Nous rappellerons pour ceux qui ne le sauraient pas, que l'*Association des Commissaires d'Ecole Franco-Canadiens* a les mêmes droits que la *Saskatchewan School Trustees Association* qui n'a aucun caractère officiel.

Chaque district a le droit de se faire représenter à notre Convention par un délégué et de payer ses dépenses.

Pour répondre aux demandes qui nous ont été faites; nous reproduisons ci-dessous l'article 113 de la Loi des écoles:

"—La commission peut faire une dépense d'au plus $2 par membre par année pour faire partie d'une association de commissaires quelconque organisée dans la province, et, subordonnément à l'approbation des contribuables à l'assemblée annuelle, peut nommer l'un d'entre eux pour assister à une convention de commissaires et peut payer ses frais de voyage et d'entretien durant son absence à cette convention."

Nous reviendrons en temps et lieu sur cette question, mais dès à présent, au nom de tous ceux qui s'intéressent à la conservation de la langue des Champlain, des Dollard, des Maisonneuve, et des La Verendrye, langue qui est aussi celle des Foch, des Pétain, et de Castelnau, nous tenons à lancer un vibrant appel à tous nos commissaires d'école, afin que sans tarder ils s'organisent en vue de se faire représenter à la convention de l'*Association des Commissaires d'Ecole Franco-Canadiens.*

C'est un rendez-vous d'honneur auquel nous les convions; tous y seront présents; c'est le devoir de l'heure.

Raymond DENIS.

Secrétaire du Comité provisoire Ass. des Commissaires d'Ecole Franco-Canadiens

La question des langues au Parlement

Un parlementaire anglais disait un jour: "J'ai entendu quelques milliers de discours dans ma vie. Quelques-uns m'ont fait changer d'opinion, aucun d'eux ne m'a fait changer mon vote". Heureusement que le plus grand nombre des députés de notre Législature provinciale ont eu une mentalité plus droite, une conscience plus honnête.

Il est certain que plusieurs d'entre eux sont arrivés à Régina, pour l'ouverture de la Session, avec la ferme détermination de voter contre l'enseignement de toute autre langue que l'anglais dans les écoles de la province. Ils avaient subi l'influence de cette campagne aussi ardente que déraisonnable et injuste qui s'est faite, depuis un an surtout, pour tromper le peuple, exciter ses passions, le remplir de préjugés, et pour convaincre ses représentants qu'ils devaient se soumettre au sentiment populaire ou compromettre leur avenir politique.

Ces députés, — même ces ministres du Gouvernement — sont venus à Régina; ils se sont rencontrés; ils ont étudié, discuté cette question délicate sur laquelle ils avaient à se prononcer; ils ont compris que bannir tout à fait le français de nos écoles serait une vraie honte pour la province aux yeux de tous les citoyens du Canada et, dans les circonstances actuelles, une véritable humiliation aux yeux de tout l'Empire Britannique. Ils ont eu assez d'intelligence et de cœur pour mettre de côté l'esprit de parti qui abaisse quelquefois les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple et ils ont cru plus sage d'appartenir à un parti supérieur à tous les partis, celui de la raison, de la vérité, du droit, de la justice.

C'est vrai, quelques fanatiques, aveuglés par les préjugés ou par l'ignorance et de l'histoire et des règles les plus élémentaires de la pédagogie, ont excité nos populations; ils ont fait passer des résolutions contre l'enseignement des langues étrangères dans nos écoles par les conseils municipaux, par les syndics d'écoles, par les membres des loges orangistes, des Grain Growers et d'une foule d'autres sociétés. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour effrayer les ministres du Gouvernement, les députés, pour les convaincre que s'ils ne se rendaient pas à leur demande, ils auraient le vote populaire contre eux.

Nous sommes heureux de le constater et de le publier, les ministres et la grande majorité des députés ont eu confiance dans le

bon sens et l'esprit de justice de leurs électeurs. Ils ont refusé de donner leur assentiment à une loi qui eût été d'une injustice criante, d'une absurdité notoire: ils ont compris qu'il ne faut jamais se flatter de contenter tout le monde dès que l'on fait quelque chose et que l'on est quelqu'un, que le député, le mandataire du peuple est à l'Assemblée Législative pour voter selon les dictées de sa conscience et non pour plaire à des côteries qui semblent incapables de comprendre les délicates circonstances dans lesquelles se trouvent les citoyens d'une province comme la nôtre, qui paraissent vouloir fuir avec mépris et calomnier avec acharnement ceux qui ne partagent pas leur manière de voir.

Le Gouvernement a eu le courage de ne pas tenir absolument compte des menaces qu'on lui a faites, des objurgations qu'il a reçues de tous côtés. *Il a proposé une loi qui au moins, reconnaît au français* une place à part dans nos écoles, une loi qui montre que notre langue ne doit pas être regardée comme une langue étrangère dans le Canada.

Et il nous fait grand plaisir de voir que l'Hon. Premier Ministre, l'Hon. M. Motherwell, l'Hon. M. Latta et plusieurs autres en Chambre n'ont pas craint et ont eu la délicatesse de donner aux députés et à toute notre population les raisons pour lesquelles le français doit être sauvegardé et traité avec respect par tous ceux qui sont assez intelligents pour comprendre le devoir qu'imposent les leçons de l'histoire et les exigences de la gratitude.

* * *

L'ancienne loi, d'après l'interprétation que lui donnaient généralement les inspecteurs, permettrait, après les deux premières années de classe, d'enseigner le français aux enfants de deux heures à trois heures et demie de l'après-midi. La loi qui vient d'être passée donne à l'enseignement du français, non plus une demi-heure seulement, mais *une heure chaque jour et aussi longtemps que l'on suivra les classes à l'école. De plus, les syndics, pour faire cet enseignement, sont libres de choisir l'heure qu'ils aimeront dans la journée.*

Comme la demi-heure de catéchisme peut se faire en français, les enfants auront donc le privilège d'apprendre et d'écouter parler leur langue maternelle à l'école durant une heure et demie chaque jour.

L'ancienne loi permettait un cours primaire en français mais ne disait pas ce qu'il fallait entendre par ce cours primaire. Cette interprétation de la loi dépendait absolument du Procureur Général qui pouvait à son gré, et suivant ses dispositions plus ou moins sympathiques, décider la signification de ces mots: "Cours primaire."

La loi actuelle ne permet l'usage du français comme langue d'enseignement que dans la première année que l'enfant passe à l'école. Sans doute nous aurions désiré plus que ce que l'on nous accorde; nous pourrons peut-être obtenir plus dans l'avenir, si nous parvenons à faire disparaître les préjugés chez le peuple et à éclairer ceux qui le représentent au Parlement: mais avec ce qui leur est donné, nos enfants pourront encore apprendre la belle langue de leurs ancêtres: il ne tiendra qu'à eux de la conserver tout en apprenant et en sachant l'anglais dont nous comprenons tous l'utilité — même la nécessité — dans une province comme celle-ci.

Nous savons les obstacles auxquels le Gouvernement a eu à faire face et qui ont pu le faire hésiter un peu: dans d'autres circonstances il eût voulu et il eût pu faire plus. On peut lui assurer qu'en reconnaissant ainsi au français un droit que les législateurs doivent respecter, il a mérité la confiance et le respect de tous les citoyens bien pensants de la province, il a donné un bon exemple aux autres provinces du Dominion.

Il est facile de deviner le rôle important qu'a dû jouer l'Hon. M. Turgeon dans la rédaction de cette loi, comme il nous est agréable de constater le respect dont l'entourent ses collègues. Tous admirent chez notre compatriote le talent facile, l'intelligence des sujets les plus divers, cet esprit qui semble jouir de la merveilleuse propriété qu'ont certains corps de faire la lumière; et aussi ce langage facile, aisé, abondant qui est le resplendissement d'une pensée toujours nette. L'Honorable procureur général donne ici dans la province une idée juste de la belle formation intellectuelle que reçoivent les enfants et les jeunes gens dans les collèges de la Province de Québec.

CANADIEN

(Suite de la 1ère page)

McLean, c'est simplement introduire le bilinguisme dans la province. La Saskatchewan se trouve devant le même problème que l'Ontario en 1885, avec cette différence que l'Ontario a autorisé l'enseignement du français et de l'allemand, tandis qu'ici la faveur n'est accordée qu'au français.

Nous avons devant nous l'expérience de l'Ontario, qui devrait nous être un grand avertissement. Le chef de l'opposition rappelle la dénonciation du système d'école bilingue de l'Ontario faite par Mgr Fallon et prédit de semblables critiques si le bill est adopté. Il vante, au contraire, l'attitude du gouvernement Norris, au Manitoba. Celui-ci ne s'est pas arrêté à des demi-mesures: il a réglé définitivement la question bilingue et a imposé l'anglais seul dans les écoles.

La mesure actuelle du gouvernement Martin, d'après M. McLean, est simplement un compromis. Cette question, la plus grande qui soit jamais venue devant cette assemblée législative, doit être réglée immédiatement. Nous devons nous placer devant les faits et profiter de l'expérience des autres provinces. Nous devons faire ce qui est clairement notre devoir et ce que nous recommande la grande majorité de notre population. Cette mesure n'apportera pas une solution à la question des langues, mais ne fera que la retarder.

Les critiques de M. Motherwell

M. Motherwell, qui succède au chef de l'opposition, fait d'abord allusion à une interview donnée à Calgary par le capitaine McKinnon, chapelain de l'armée canadienne, qui déclare que le français doit être banni des écoles de la Saskatchewan à cause de l'attitude de Québec pendant la guerre. On se rappelle les démêlés de l'honorable Walter Scott avec ce pasteur protestant, autrefois de Régina, que ses ouailles finirent par expulser et qui dut s'enrôler de dépit.

L'ex-ministre de l'Agriculture dit ensuite qu'il attendait davantage du bill du gouvernement, à la suite du rapport du Dr Foght qui recommande un système d'écoles approprié aux éléments très divers de la population de la province. Il cite un certain nombre de suggestions pratiques de l'enquêteur dont on ne semble vouloir tirer aucun parti. Quant à la question des langues, M. Motherwell estime qu'il eût été préférable d'attendre à plus tard pour l'étudier avec plus de sang-froid.

Il est vrai qu'une bonne partie de l'opinion publique, mal informée pour la plupart, demande l'expulsion des écoles publiques de toute langue autre que l'anglais. Ceci est dû principalement à ce qu'on n'a pas pris à temps des mesures pour renseigner le public sur cette question à aspects multiples et à la campagne artificielle de lettres adressées aux députés dans un but politique. De plus, nous avons eu des articles de journaux incendiaires sur ce sujet, et c'est ainsi qu'on a réussi à échauffer les esprits.

C'eût été assurément une grosse faute, poursuit M. Motherwell, d'enlever actuellement à nos concitoyens canadiens-français de la Saskatchewan aucun des privilèges dont ils jouissent depuis trente ans ou plus. C'eût été une erreur, non seulement du point de vue provincial, mais aussi du point de vue national: car les meilleurs esprits de chez nous qui ont étudié la question s'opposent à ce qu'on retranche quoi que ce soit aux Franco-Canadiens de ce qu'ils ont possédé à l'école si longtemps, au moment où se termine heureusement le terrible conflit qui a bouleversé le monde. Du point de vue national, c'eût été une faute; car nous aurions vu probablement la répétition des troubles qui ont eu lieu dans l'Ontario il y a quelques années, lors du fameux règlement XVII. C'eût été également une erreur du point de vue international, au moment précis où la France et la Grande-Bretagne se sont jetées dans les bras l'une de l'autre, par suite de la guerre. On aurait pu aussi éviter toute controverse sur la question scolaire en en confiant la solution à une faculté non politique de notre université, au lieu de la traiter d'une façon politique, comme on l'a toujours fait et comme on le fait encore en ce moment.

Pourquoi l'ex-ministre de l'Agriculture a démissionné.

M. Motherwell apprend à la Chambre que la raison dernière qui l'a poussé à démissionner comme ministre de l'Agriculture est le bill actuel sur la loi des écoles. Ce bill a subi depuis des changements substantiels au sujet de la langue française, de sorte qu'il peut maintenant l'approuver. L'orateur donne lecture de la première version proposée par le ministère, laquelle ne mentionnait pas l'enseignement du français pendant la première année, et ajoute: J'avais adopté comme principe de ne soutenir aucune législation qui enlèverait l'ombre d'un cheveu aux droits de la population française, en ce temps sérieusement critique, non seulement dans l'histoire de la province, mais dans l'histoire du Canada et des pays alliés. Rappelons-nous que Foch est un Français.

Laissez-moi le répéter: j'ai démissionné parce que M. Martin proposait, dans son premier projet, de supprimer la première année d'enseignement en français: il l'a ajoutée ensuite.

L'amendement du chef de l'opposition est secondé par M. Fraser, qui se dit un partisan convaincu du principe d'une langue unique à l'école et n'admet pas qu'on fasse une distinction pour le français.

M. Sykes, député de Swift Current, se voit obligé d'être en opposition avec M. Martin. Il pense que c'est la première faute commise par notre ministre de l'Education, depuis qu'il est à la tête du gouvernement. Personnellement, il n'a aucun préjugé contre les Canadiens français, mais l'enseignement de l'anglais seul est indispensable pour obtenir l'unité au Canada.

M. Latta expose le principe britannique sur la question des nationalités.

L'honorable S. J. Latta, ministre des chemins de fer, prononce à son tour un très important discours, plein d'idées et de faits. Ayant enseigné pendant près de 25 ans dans une école publique, dont six ans dans une école fréquentée par de petits Allemands, il peut parler avec expérience des choses de l'éducation.

L'histoire de la Grande-Bretagne, dit-il, nous convainc de la futilité de tout effort tendant à façonner tout le monde dans le même moule. Nous devrions plutôt reconnaître le principe britannique que chacun peut contribuer pour sa part à former le caractère composite de la future nation canadienne. Il vaut mieux capitaliser ce qu'il y a de bon dans chacun qu'accentuer les préjugés et les différences. Que nous le voulions ou non, l'évolution de l'histoire canadienne sera semblable à celle des Iles Britanniques.

La langue joue sans doute un rôle important au point de vue national, mais elle ne constitue pas un élément indispensable d'unité. M. Latta apporte à l'appui de sa thèse des statistiques intéressantes. En 1900, il y avait dans le pays de Galles près d'un million d'habitants parlant le gallois et l'anglais. Environ 280,000 parlaient uniquement le gallois. La moitié des enfants, à leur entrée à l'école, parlaient seulement le gallois. Depuis 30 ans, plus de 10,000 livres ont été publiés en gallois. En Ecosse, plus de 200,000 personnes sont bilingues, c'est-à dire parlent l'anglais et le gaélic, et plus de 28,000 parlent seulement le gaélic. En Irlande, plus de 600,000 personnes parlent l'anglais et le gaélic et plus de 20,000 le gaélic seulement. Dans les Iles Normandes, le français est officiel, mais l'anglais est enseigné et tout le monde sait pour ainsi dire les deux langues. Dans l'Inde, trois cent millions parlent deux cents langues différentes et pratiquent cent religions différentes. L'Empire britannique embrasse un cinquième de la surface du globe et un quart de toute la population du monde. Sur ce nombre, un peu plus de cinquante millions sont de descendance européenne; le reste, 350 millions, ne connaît pas l'anglais. Dans toutes les colonies, la langue du pays est reconnue officielle au même titre que l'anglais.

Il y aurait certainement avantage à ce que tous aient une langue commune. Aussi a-t-on raison de s'appliquer à donner à chaque enfant la meilleure connaissance possible de l'anglais.

Y a-t-il avantage ou désavantage, se demande M. Latta, à parler une langue autre que l'anglais? Il n'hésite pas à répondre que l'homme qui parle deux, trois ou quatre langues est supérieur à celui qui n'en parle qu'une.

Les droits des Canadiens français.

Les droits des Canadiens français à leur langue dans ce pays ne font aucun doute dans l'esprit du ministre des chemins de fer. Les Français ont été les premiers habitants du premier Canada. Leur situation est donc toute différente de celle de nos concitoyens d'origine non anglaise. La Saskatchewan fait partie intégrale du Dominion et la confédération est le résultat d'un compromis en vue de l'unité nationale. Le français est la langue officielle du Dominion et nous ne serions pas justifiables de l'ostraciser simplement parce que nous avons le pouvoir législatif de le faire.

Le bill actuel n'est pas identique à la loi de l'Ontario. Il permet un grade de français seulement, tandis que la loi ontarienne le permet dans tous les grades. Le règlement XVII dit une forme (deux grades) et dans les autres formes avec le consentement de l'inspecteur en chef.

M. Latta passe en revue toute l'histoire du Canada depuis la conquête jusqu'à l'époque de la confédération pour démontrer que Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise ont toujours lutté ensemble pour assurer l'avenir du pays et que les privilèges accordés aux Canadiens français sont parfaitement justifiés par l'histoire.

Les argument de l'opposition.

M. W. T. Badger, député conservateur de Rosetown, parle en faveur de l'amendement McLean. Il rappelle les nombreuses organisations de la province qui se sont prononcées en faveur de l'exclusion des langues autres que l'anglais. Lorsqu'il cite le nom de la "British Citizenship League", M. Martin l'interrompt et lui fait sentir que le président de cette ligue s'est déclaré, au contraire, en faveur du bill du gouvenement. Au nom de l'Association des Grain Growers, c'est au tour de M. Dunning de l'interrompre. Celui-ci demande à l'orateur de lire la résolution des Grain Growers. On y recommande de donner aux enfants une bonne connaissance pratique de l'anglais et d'enseigner les autres langues après quatre heures; mais il n'y est pas question de bannir le français, ni même les langues étrangères. M. Badger n'a décidemment pas de chance. Il revient à la charge en confessant qu'il n'a jamais eu connaissance que des journaux ou des délégations aient demandé qu'on enseigne le français à l'école. Le bill du gouvernement ne serait-il pas un compromis politique?

—Un compromis avec quoi, avec qui? s'écrie M. Motherwell.

M. Badger conclut en suggérant que la question soit soumise au peuple par voie de referendum.

M. Harris Turner, *représentant* des soldats en France, est aussi en faveur de l'amendement de l'opposition. Il estime que le temps des compromis est passé. Pour lui, l'argument d'après lequel les Canadiens français auraient droit à un traitement spécial est sans valeur: ils sont un peuple cédé, c'est vrai, mais l'événement remonte à 150 ans!.. Dommage que les Scandinaves et les Ruthènes n'aient pas été conquis, eux aussi, il y a quelque cent ans. L'enseignement du français, qui se ferait dans des parties plus ou moins reculées de la province, aurait pour effet d'isoler davantage encore ces pauvres Canadiens français et de retarder pour eux les bienfaits de l'assimilation. Ces Canadiens français sont d'ailleurs peu nombreux dans la province et il n'y aurait aucun inconvénient à les ignorer.

M. Murdo Cameron, député de Saskatoon, parle brièvement en faveur du bill du gouvernement. Il s'avoue désappointé de ce qu'il vient d'entendre de la bouche du député-soldat retour du front. Pour lui, il est prêt à faire une exception en faveur du français. Il veut que les Franco-Canadiens

(A suivre en 3ème page)

700 nouveaux abonnés au "Patriote" depuis le commencement de décembre. 325 cette semaine.

Ces chiffres ont leur éloquence.

L'approche des fêtes de Noël a donné un magnifique regain d'activité à la campagne de propagande qui ne peut manquer de se continuer encore avec entrain.

L'occasion est excellente de faire un cadeau à vos amis en leur faisant connaître l'Ouest par le moyen de votre journal. De cette façon vous contribuez à une oeuvre de première importance, et la réunion de tous vos efforts produit déjà un résultat superbe.

Nous ne pouvons pas nous adresser personnellement à chacun de nos lecteurs, mais nous sommes assurés que tous ont à coeur de faire leur part. Ne remettez pas à demain la bonne résolution que vous avez prise aujourd'hui d'aider à la cause. Il n'en coûte qu'un léger effort pour choisir quatre noms et adresses de parents ou amis qui seront si heureux de recevoir toute l'année des nouvelles de votre pays. Dieu vous récompensera de votre générosité.

Encore une fois merci à tous nos généreux souscripteurs et qu'ils veuillent bien agréer nos meilleurs voeux de Noël et de la nouvelle Année.

Alfred Lallier, Ponteix.
Arthur Tourigny, Ponteix.
J. R. Larochelle, Ponteix.
Abbé A. Lemieux (25 abonnements), Willow Bunch, Sask.
Marc A. Noël, Willow Bunch.
Abbé J. A. Ménard, Willow Bunch
Philéas Sabourin, Willow Bunch.
Philippe Légaré, Willow Bunch.
Adrien Brûlé, Willow Bunch.
Léon Currat, Willow Bunch.
Jos. Duperreault, Willow Bunch.
Siméon Béliveau, Willow Bunch.
Gabriel Mondor, Willow Bunch.
Hormisdas Dionne, Willow Bunch
Isaure Lapointe, Willow Bunch.
Trefflé Bonneau, Willow Bunch.
Mme Veuve E. Bonneau, Willow Bunch.
Prudent Lapointe, Willow Bunch.
Dr P. H. Lavallée, Willow Bunch
J. Beaulne, Willow Bunch.
F. X. Bellefleur, Willow Bunch.
Mlle Mathilde Légaré, Willow Bunch.
Dr A. Godin, Willow Bunch.
Norbert Parkes, Willow Bunch.
Rommald Granger, Willow Bunch
Euclide Bruneau, Willow Bunch.
Siméon Ducharme Mullrany.
Alfred Lalonde, Mullrany.
Louis Trudel, Mullrany.
Alphonse Lalonde, Mullrany.
Eugène Lalonde, Mullrany.
Omer Dupuis, Mullrany.
Colbert Tessier, Mullrany.
Cie Canadienne de Colonisation (10 abon.), Régina, Sask.
Dr Laurent Roy, Régina Sask.
Dr Paradis, Régina.
Abbé Z. H. Marois, Régina.
Un ami, Régina.
J. A. Forcier, Gravelbourg, Sask.
Israël Bonneville, Ponteix, Sask.
Ant. Thibault, Ponteix.
Un ami, Sedley, Sask.
Antoine Minville, St Anicet, P.Q.
Maurice Quennelle, (10 abonnements) Wauchope, Sask.
J. A. Pelletier, Rosetown, Sask.

Le cadeau du "Patriote" à vos amis est toujours apprécié

Voici entre autres une lettre de la province de Québec qui en témoigne:

Martinville, P. Q. 18 déc. 1918.

Un grand merci pour l'ami généreux qui a payé en mon nom un abonnement d'un an au *Patriote de l'Ouest*.

La vieille province de Québec s'intéresse à la Saskatchewan: c'est donc avec intérêt toujours au progrès de sa jeune ... le plus vif intérêt que nous lisons votre si instructif journal. Mes meilleures félicitations.

Albert COURTEMANCHE.

Liste des souscripteurs de la semaine

D. A. Huet, Wolseley, Sask.
Un ami (10 abonnements) Laflèche, Sask.
Dr Edmond Belcourt, Laflèche.
A. N. Bourassa, Laflèche.
Frank Lizée, Laflèche.
F. X. Bunnelle, Laflèche.
Dr L. E. Belcourt, Laflèche.
Didace Morissette, Laflèche.
Abbé E. Dubois, Laflèche.
John Beaucamp, Ponteix, Sask.
Adrien Libouron (10 abonnements) Ponteix, Sask.
G. P. Jessop, Ponteix.
Dr J. O. Lupien, Ponteix.
E. Forêt, Ponteix.
J. A. Potvin, Ponteix.
J. O. K. Laflamme, Ponteix.
R. E. Gauthier, Ponteix.
Arthur Marcotte, avocat, (10 abonnements), Ponteix.
Wilfrid Giroux, Ponteix.
Abbé A. Royer, Ponteix.
J. B. Cloutier, Ponteix.
Achille Tinant, Ponteix.
Azarie Libouron, Ponteix.
Julien Lallier, Ponteix.

MOUVEMENT DE L'A.C.F.C.

L'A. C. F. C. et le débat sur la question du français

De divers côtés, depuis deux ou trois semaines, plusieurs de nos amis se demandaient avec anxiété pourquoi l'A. C. F. C. ne se montrait pas davantage, à l'occasion de la brûlante question des langues et ne prenait pas hardiment, devant le public, la défense du français menacé.

Il est bien vrai que nous n'avons pas usé de la tactique chère aux Orangistes, aux Sons of England et à leurs confrères en fanatisme; nous n'avons pas cherché à créer une agitation factice; nous n'avons pas assiégé la Chambre et les journaux de pétitions. Mais cela ne veut pas dire que nous restions les bras croisés pendant que nos adversaires s'acharnaient à nous enlever le peu de droits dont nous jouissons.

On comprendra pourquoi nous avons gardé le silence jusqu'ici. Aujourd'hui que la bataille a eu lieu, nous n'avons plus la même réserve à observer. Il est juste, d'ailleurs, que les Franco-Canadiens de la province sachent quel a été le rôle joué par leur association nationale à ce moment critique.

Dès que notre Comité Exécutif a eu l'assurance que la question des langues serait réglée à cette session de la Chambre, il s'est empressé d'aviser aux moyens à prendre pour assurer la sauvegarde du français. Ses principaux membres se sont réunis deux fois à Régina, la dernière fois dans la semaine même de l'ouverture de la session. Ils ont fait les démarches nécessaires pour placer nos revendications devant les autorités.

Entre temps, l'Association a poursuivi sa campagne d'éducation parmi les meilleurs éléments de la population anglaise. Les articles de notre distingué collaborateur "Canadien", sur la "Question des Langues", parus il y a quelque temps dans le Patriote, *ont été traduits en anglais, réunis en brochure et distribués aux députés et à nombre de personnes influentes à travers la province. De plus, chacun des soixante-et-un membres de la Législature a reçu du Secrétariat de l'A. C. F. C. un exemplaire du* Clash, *le fameux livre de M. William Moore, qui constitue, comme on le sait, un magnifique plaidoyer en faveur de la cause franco-canadienne. On ne saurait dire que tout ceci ne nous a pas aidés; il est trop facile de se rendre compte, en parcourant les discours prononcés la semaine dernière, que les orateurs avaient lu nos auteurs et s'en étaient inspirés largement.*

Le résultat le plus clair du débat aura été de porter les arguments en faveur du français devant le grand public de la province et de créer partout l'impression que notre langue occupe une situation à part au pays. A nous de profiter de ce nouvel état d'esprit et de poursuivre nos efforts en vue d'éclairer l'opinion.

DONATIEN FRÉMONT.

La question du français

(*Suite de la 2ème page*)

soient traités comme des Canadiens, et non comme des étrangers. Cependant l'usage de leur langue est un privilège plutôt qu'un droit: car si c'était un droit, on ne pourrait pas l'abolir.

M. B. Larson, député libéral de Milestone, se prononce contre le bill du gouvernement. Tous ces souvenirs du passé sont très intéressants, mais nous vivons dans le temps présent et nous devons nous guider à la lumière des conditions actuelles. La population française a toute la sympathie de M. Larson: mais ce n'est pas le moment de faire du sentiment et elle n'a droit à aucun privilège spécial.

M. R. J. Phin, député de Pipestone, répond à quelques-unes des objections des membres de l'opposition. Il reproche à ceux-ci de chercher à faire du capital politique sur cete question et de suivre la suggestion de leur chef de s'opposer à tout ce qui est français et catholique.

M. Gallaugher, député conservateur de Thunder Creek, défie le gouvernement de soumettre la question à un referendum. Il lui reproche d'avoir précipité ce débat et demande pourquoi il n'aurait pas été renvoyé après les vacances de Noël. Le bill, déclare l'orateur, constitue un privilège spécial en faveur de cinq pour cent de la population, alors que les Allemands constituent dix-huit pour cent de cette population. Pourquoi alors ne pas accorder le même privilège aux autres nationalités?

M. Dunning démasque le chef de l'opposition.

A M. Dunning, le secrétaire provincial, revient l'honneur d'avoir démasqué le chef de l'opposition et de l'avoir forcé à avouer que son amendement, qui semblait demander la suppression de toutes les langues étrangères, visait en réalité seulement à en défendre l'emploi comme langue d'instruction. Le plan de l'opposition était de pouvoir dire à la population de langue étrangère de la province qu'elle s'était montrée plus généreuse à son égard que le gouvernement. M. Dunning a un beau succès devant la Chambre, en dénonçant ce "camouflage".

Il aborde ensuite la question du français. Pour lui, comme pour la plupart des autres orateurs, les Canadiens français de la province n'ont pas de droit légal à leur langue dans les écoles, sauf celui que la Législation juge convenable de leur donner. Heureusement nous sommes obligés de penser quelquefois qu'il y a un droit au-dessus du simple droit légal. Il y a un côté moral et un droit moral. Le droit moral des Canadiens français repose sur leur situation de premiers occupants du sol conquis par l'Angleterre. Les Français ont été les premiers habitants de cette province et y ont formé d'abord la majorité. D'après les principes de l'opposition d'aujourd'hui, ils auraient pu supprimer l'anglais dans les écoles. Que firent-ils au contraire? L'une des premières ordonnances passées par ce conseil législatif français fut un règlement rendant obligatoire l'enseignement de l'anglais dans les écoles d'alors.

La générosité des Canadiens.

Voilà comment les Français nous ont traités quand ils formaient la majorité dans ce pays et tenaient la balance du pouvoir. Serons-nous moins généreux, maintenant que c'est nous qui avons le pouvoir? (Non! non!) Le chef de l'opposition parle comme si les Canadiens français devaient être mis en quarantaine dans la province de Québec. Il dit que c'est une province française.

M. McLean: Je n'ai pas dit cela.

M. Dunning: C'est probablement le député de Rosetown. J'accepte la correction du chef de l'opposition. L'ensemble de ses remarques donnait cependant cette idée. Il a dit: Québec est la province française du Canada. Je réponds que Québec n'est pas du tout une province exclusivement française. La minorité anglaise, qui y est considérable, puisqu'elle envoie quatorze ou seize députés à la Chambre législative, jouit d'une liberté inconnue d'aucune autre minorité dans le monde entier. (Applaudissements).

Elle a le privilège de sa langue dans ses écoles, et n'oubliez pas que la Législature de Québec, composée comme elle l'est d'une majorité de Canadiens français, a le pouvoir de faire ce que l'opposition ferait ici aux Canadiens français de notre province, si elle avait le champ libre. Elle a le pouvoir de supprimer la langue anglaise dans les écoles de la province de Québec. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord ne protège que les droits religieux des minorités. C'est la province qui a autorité sur la langue dans les écoles.

L'exemple de Québec.

Quelle est l'attitude des Canadiens français à cet égard? Elle est telle que pas plus tard qu'à la dernière session de la Législature de Québec, les députés de langue anglaise ont adopté une résolution protestant contre des déclarations faites à Winnipeg et à Toronto qui les représentaient comme une minorité opprimée. Ils protestaient qu'ils jouissaient de la plus entière liberté et louaient l'attitude des Canadiens français à leur égard comme minorité. Il y a trois semaines à peine, l'honorable W. Mitchell, ministre des Finances de Québec, le chef de la minorité anglaise de la province, m'entretenait de ce sujet. Il me disait: "De grâce, M. Dunning, que vos gens de l'Ouest cessent cette agitation contre les Canadiens français. Nous vivons avec eux, et, fait caractéristique, ceux qui les connaissent le mieux sont ceux qui les apprécient davantage (Applaudissements). Parlant au nom de la minorité anglaise de Québec, je puis dire que nous avons toujours eu la plus grande liberté et le traitement le plus équitable sous tous les rapports. La vérité de tout ceci apparaît dans mon propre cas. Je suis le chef de la minorité de langue anglaise. Je suis député d'une circonscription dans laquelle la majorité se compose d'électeurs canadiens-français qui m'élisent quand même. C'est pour eux une façon de prouver leur courtoisie à notre égard et quiconque tant soit peu au courant des choses de Québec sait que l'harmonie existe entre les deux grandes races (Applaudissements).

Je demande à la Chambre et à la population de la Saskatchewan d'être au moins aussi généreuse envers les représentants du peuple conquis dans cette province que la race elle-même est généreuse envers notre minorité là où elle l'emporte sur elle.

L'opposition propose de soumettre la question du français à un référendum. Ce serait, dit M. Dunning, un travestissement de la démocratie. Peut-on faire un referendum sur le principe établissant que la force est le droit? A quoi servirait d'avoir un gouvernement, si toutes les questions pouvaient être réglées par referendum? Il y a des problèmes affectant les minorités qui demandent la considération soigneuse et saine d'un corps responsable, et nous avons cette institution dans notre gouvernement responsable. Les majorités aveugles ne sont pas toujours justes.

L'exemple de l'Angleterre.

M. Dunning rappelle le miracle de la Pentecôte et raille les membres de l'opposition pour qui, à les entendre, ce serait un crime de parler plus d'une langue. Il avoue que la race anglaise n'a pas montré beaucoup de zèle jusqu'ici pour se familiariser avec les autres langues. Elle a pratiquement dit aux nations du monde: si vous voulez faire affaires avec nous, apprenez notre langue. Cependant les penseurs sérieux d'Angleterre portent maintenant leur attention sur ce sujet. Ils se rendent compte que cette ignorance des langues a nui à leur pays. Un comité composé de membres de la Chambre des Communes et de mmebres de la Chambre des députés s'est réuni il y a quelques semaines pour étudier les moyens de maintenir et d'augmenter l'amitié entre les deux nations. Il a recommandé l'étude de l'anglais et du français en Angleterre et en France, afin de favoriser une meilleure entente et de meilleures relations commerciales.

Les Canadiens tiennent à leur langue.

Après avoir rappelé le bilinguisme existant dans les différentes parties de l'Empire britannique, M. Dunning revient à la question du français. Une autre raison, dit-il, pour laquelle on doit le mettre à part des langues étrangères, c'est que les Canadiens français y sont très attachés. Tandis que les populations d'origine étrangère ont très peu usé du petit privilège qui leur était accordé, c'est un fait digne de remarque que tous les centres franco-canadiens ont toujours pris avantage du droit à eux conféré il y a quarante ans. Ils ont mis à profit leur privilège de préserver tout ce qu'il y a de meilleur dans la nationalité canadienne française, comme ils avaient le droit de le faire.

En terminant, M. Dunning dit que la population anglaise de la province, avec la loi amendée, aura la facilité de faire enseigner le français dans ses écoles publiques. Il exprime l'opinion que la solution finale du problème des langues au Canada sera atteinte quand chaque enfant, d'un océan à l'autre, pourra acquérir la connaissance des deux langues.

Deux députés soldats prennent la défense du français.

Le lieutenant-colonel J. A. Cross, représentant des soldats en Angleterre, se déclare en faveur du bill. Il est injuste, dit-il, de mettre les Canadiens français de la Saskatchewan sur le même pied que les autres populations non anglaises. L'orateur déclare qu'il a vécu avec eux et les connaît bien. Il les a vus surtout récemment dans le pays d'où venaient leurs ancêtres et ils s'y sont conduits vaillamment.

Si tous les Français pouvaient parler et comprendre l'anglais et si tous les Anglais pouvaient parler et comprendre le français, ils s'entendraient mieux les uns les autres. Le bill ouvre la voie à ce but et il est permis d'entrevoir l'époque où la majorité de la population sera en mesure de converser dans l'autre langue officielle, la langue française.

Le débat sur la question du français va se terminer par une véritable débandade dans les rangs de l'opposition. M. Larson, qui a soutenu l'amendement de McLean, déclare qu'il a été joué et n'entend pas laisser la porte ouverte à l'enseignement de toute langue comme matière de classe. Il votera plutôt pour le bill du gouvernement.

M. Malcolm, député soldat, est aussi d'avis que le chef de l'opposition donne plus aux non Anglais que le gouvernement. C'est à une véritable farce que l'on vient d'assister.

M. Turner demande à s'expliquer. Il a soutenu l'amendement parce qu'il était sous l'impression qu'il voulait l'anglais seul comme langue d'instruction et comme matière de classe; maintenant qu'il sait à quoi s'en tenir, il ne votera ni pour l'un ni pour l'autre. Sur ce, il quitte la salle.

M. Sykes, qui a parlé en faveur de l'amendement, déclare qu'il ne veut plus en entendre parler. Il sort également de la salle au moment où l'on va prendre le vote.

M. Hogan, député de Vonda, déclare que tout en étant favorable au bill, il est opposé au rappel de l'article 177 de la loi scolaire.

On prend alors le vote sur l'amendement. Quatre députés de l'opposition se lèvent en sa faveur. Ce sont: MM. McLean, Badger, Gallaugher et Salked. Contre: tous les membres de la droite se lèvent en bloc, en même temps qu'un indépendant, le lieutenant-colonel Cross.

Vendredi, la Chambre réunie en comité a adopté le bill amendant l'article 177.

A cette occasion, M. Langley, ministre des Affaires municipales, a prononcé un excellent discours dans le même sens que MM. Motherwell, Latta et Dunning. Il s'est attaché surtout à ridiculiser les Orangistes qui depuis 160 ans font la guerre au français, d'ailleurs sans aucun résultat. Les Canadiens français, dit-il, sont inabsorbables en ce qui regarde leur langue. Au reste, c'est par la langue seulement qu'ils diffèrent des Anglais, et le français est autant, sinon plus que l'anglais, la langue de ce pays. Si un homme n'a pas le droit d'apprendre sa propre langue dans son propre pays, quel droit lui restera-t-il?

La Chambre s'est ajournée au 8 janvier.

DETACHEZ CE COUPON

LE PATRIOTE DE L'OUEST,
PRINCE-ALBERT, SASK.,

Veuillez trouver ci-inclus la somme de $5.00 en mandat poste, lettre recommandée, ou chèque payable au pair pour les quatre abonnements suivants:

	Nom	Adresse
1		
2		
3		
4		

Ce coupon me donnera droit à une année d'abonnement gratuit au "Patriote de l'Ouest."

Signature ....

Adresse ....

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

GRAVELBOURG, Sask.

La Société St Jean-Baptiste de Gravelbourg a l'occasion de la mort de deux de ses membres: MM. Noël Allard et Alex. Samoisette, membres distingués et dévoués, offre à leur famille ses plus sincères sympathies.

La Société fera chanter des services solennels en l'église paroissiale de Gravelbourg pour le repos de leur âme, un le 18 et l'autre le 23 courant.

L'Association St Jean-Baptiste de Gravelbourg, a tenu une assemblée di[illegible] le 8 décembre. A cette occasion M. Adélard Aussant fut élu di[illegible] remplaçant M. N. Allard et [illegible] Blais, secrétaire, remplaçant [illegible] N. Allard. M. Blais fut élu [illegible] acclamation.

L. J. BLAIS,
secrétaire.

ST. LOUIS, Sask.

[illegible] décembre il y eut une soirée [illegible] au profit de l'église de St-Louis. *Salle bien comble avec* [illegible] des généreux voisins. A [illegible] occasion nous avions une petite [illegible] les enfants de notre école [illegible] direction de nos distinguées [illegible], les filles de la Providence. [illegible] parfaitement réussi, chant [illegible] déclamation, diction française, anglaise, tout fut digne des [illegible] éloges.

[illegible] fortune pour une paroisse [illegible] des Religieuses si entendues [illegible] l'éducation des enfants [illegible] nos écoles paroissiales! [illegible] nos ennemis qui veulent [illegible] en présence du succès [illegible] d'hier soir doivent nous [illegible]

Les recettes de la soirée furent très convenables, surtout venant après les souscriptions pour l'achat de statues, et d'un chemin de croix en peinture [illegible] à être exécuté à Milan.

La grippe a complètement disparu de notre district, que le bon Dieu en soit loué. Notre pensionnat a été [illegible] épargné, grâce à une protection de la Vierge Immaculée dont le nom fut placé sur toutes les portes de la maison dès le début de l'épidémie.

VONDA, Sask.

Le bazar organisé par les Dames de Ste Anne de la paroisse, commencé les 21 et 22 octobre, et suspendu par suite de la grippe, s'est terminé les 11 et 12 décembre par un magnifique succès.

Les recettes générales ont été de $2022.15. Sur ce, $163.45 de dépenses; donc, bénéfice clair: $1858.70.

Nos deux candidates se sont dévouées d'une façon admirable: aussi leur dévons-nous la plus large part du succès. *Jugez-en par leur concours*: Mlle Marie-Louise Loiselle a rapporté $793.95. Mlle Marie-Rose Couture, $643.45.

A ces vaillantes candidates, aux dames organisatrices, ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont prêté leur concours ou contribué de quelques manière que ce soit, nous présentons nos sincères remerciements.

Les heureux gagnants de la grande ralle sont: M. Urbain Marceau (Vonda), une statue du Sacré-Cœur; Mlle Alga Loiselle (Vonda), un service de toilette: M. Fred Dellezay (St Denis), un sac de farine: Mlle Olga Loiselle (Vonda), une portière de fantaisie. M. L. Desjardins (Terrebonne P.Q.), une chaise de salon: M. Alex. Caron (Batoche,Sask.), une horloge: Mme David Daigneault (Vonda), une table de salon: M. Aubé (Vonda), un tapis de salon: Mme N. Lepage (Vonda), une caisse de fruits: Mlle Marie-Louise Pelletier (Vonda), un service à eau.

Décès.—Le matin, 16 décembre, vers 7 h. après avoir reçu les sacrements de la Ste Eglise, est décédée Mme Eugène Perreault. Elle laisse pour pleurer sa perte, son époux Eugène et six enfants en bas âge.

Nos sympathies à cette famille éprouvée.

VERWOOD, Sask.

Le troisième dimanche du mois est un jour affectionné par la population catholique: nous avons la messe ici ce jour-là. Le 15 courant, notre chapelle improvisée était littéralement remplie. Les communions furent nombreuses. Après la messe, il y eut assemblée des dames de la paroisse dans le but d'organiser une soirée au bénéfice de l'église. Mme Cameron fut élue présidente des dames organisatrices. L'entente la plus cordiale n'a cessé de régner... et toutes se sont séparées, bien décidées à rivaliser de zèle en vue de cette fête.

Soirée.—C'est mercredi, le 8 janvier prochain, qu'aura lieu à Verwood cette soirée au profit de la future église. Tout annonce que ce sera un beau succès... Parties de cartes euchre et whist) souper aux paniers, beau programme musical, discours en français et en anglais... etc. etc...

Nous invitons spécialement nos bons amis de Willow Bunch et de Saint-Victor. De magnifiques prix seront distribués aux gagnants des parties de cartes.

Deux beaux prix pour les dames et deux pour les messieurs.. Que les moins habiles aux cartes ne se découragent pas: il y aura pour ces personnes des prix d'encouragement! Tous nos amis sont donc les bienvenus. Venez en foule à Verwood, le 8 janvier. *La semaine prochaine*, nous donnerons le programme complet de cette soirée.

STORTHOAKS, Sask.

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots. RACINE
On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.
LA FONTAINE

Etudiez bien ces phrases. Faites-en une paraphrase élaborée. Après en avoir fait une étude complète si vous n'en tirez pas une leçon, c'est que vous avez le timpan moyennement dur ou le cerveau bouché... Je m'adresse seulement à ceux qui veulent les lire.

Vous lirez ensuite la fable de La Fontaine, intitulée: "Le chien et son ombre". Tant qu'à moi je lis de temps à autre ces belles fables de La Fontaine et je les trouve aussi nutritives pour mon intellectuel qu'un bon bifteak pour mon estomac. Je demande à mes bons amis de Storthoaks de les lire; ils s'en trouveront bien.

Faites attention à ce que les anglais ne disent pas de vous: *He has more money than brain*".

Quelles que soient les lois que notre Législature pourrait passer vis-à-vis du français, je pense que ce sera difficile d'empêcher les citoyens de Storthoaks de parler notre langue. Nous oterons le baillon et articulerons toujours du mieux possible la langue de la race qui a le plus souffert pour conserver la civilisation, (même au risque d'être appelés déloyaux par nos patriotes jaunes qui nous entourent).

Il s'est vendu vingt automobiles ici en 1918 malgré notre récolte moyenne. Si la récolte est bonne l'année prochaine, combien s'en vendra-t-il?

BELLEVUE, Sask.

La grippe a passé dans la plupart de nos familles, et malheureusement nous a enlevé six grandes personnes et deux enfants. Durant cette épidémie nos citoyens ont fait preuve de charité en abandonnant les travaux de la ferme pour secourir les malades.

M. Léandre Deault a perdu un fils de 23 ans et un frère M. Omer Deault.

M. Patrice Azur a perdu 2 enfants: Pierre, 8 ans, et Marie, 15 ans.

L'épouse de M. Louis Savidan avait à peine 35 ans, et laisse 3 enfants en bas âge.

Mme Gabrielle Gariépy succombait le 2 décembre.

Heureusement que notre bon curé s'en est exempté pour un gros rhume. Desservant Batoche et Bellevue, il n'a pas ménagé ses forces, pour secourir ses malades. Jour et nuit on le voyait au chevet des mourants, les préparant pour le grand voyage de l'éternité.

Naissance.- L'épouse de Joseph Gaudet, un fils, Joseph-Ivanno-Alban. Parrain: le Frère Alban, des Frères St Gabriel de Montréal. M. le curé, H. Chauvin, agissait comme remplaçant. Marraine: Mme Veuve Louis Mélançon.

—Le 17 décembre, M. et Mme Procule Theoret, nous quittaient pour un voyage de deux mois dans l'Est. Nous leur souhaitons bon voyage.

VISCOUNT, Sask.

Trois mariages ont été célébrés à Viscount la semaine dernière:

—*Frank Goyette et Ida Bloch*, de Colonsay. Témoins: J. Aug. Morneau et Augustine Hudon.

—Thaddée Stoppler, de Montmartre, et Marie Deere, de Colonsay. Témoins: Charles Gross et Balthasar Sander.

—Jean Coggins et Alma Babin, de Viscount. Témoins: Alexis Cyr et Thomas Babin.

Dispense ayant été accordée par Mgr l'Evêque pour le temps prohibé, le troisième mariage a été célébré avec les solennités ordinaires.

Après la cérémonie, M. et Mme Jean Coggins sont partis pour un voyage à Saskatoon et à Régina.

Il est intéressant de se rappeler que M. Jean Coggins avait reçu les derniers sacrements au mois de novembre, ayant été dangereusement frappé par l'influenza. Nous lui offrons nos meilleurs voeux, à lui et à sa jeune épouse.

WILLOW BUNCH, Sask.

Beau succès.—La séance donnée ici dimanche dernier par les membres du "Cercle Jeanne d'Arc", de Saint-Victor, a obtenu un magnifique succès. La vaste salle Saint-Jean-Baptiste était trop petite pour contenir toutes les personnes désireuses de venir applaudir ces jeunes artistes... M. le curé Lemieux présidait ayant à ses côtés M. le maire Parkes. La salle était bien décorée de banderoles tricolores et de drapeaux canadiens et français. Tous les acteurs ont bien rempli leur rôle.....Notre ami Coutu s'est surpassé. Dans les entr'actes, il a fait rigoler la foule avec ses déclamations comiques. Nos amis, Beauvilliers, Ducharme, Shigley ont donné des preuves incontestables qu'ils ont de "l'étoffe" pour faire d'excellents acteurs.

Les différentes parties du programme furent bien exécutées et bien goûtées de l'auditoire parce que les applaudissements furent fréquents. La comédie "*L'Anglais tel qu'on le parle*" a remporté un franc succès.... Les quelques unilingues présents étaient passablement intrigués de ces quelques mots anglais qui soulevaient à chaque fois un tonnerre d'applaudissements. Il faut avouer aussi que certaines réparties n'étaient pas des plus flatteuses à l'endroit de l'élément de langue "supérieure". Notre ami C... était impayable avec ses "Yes" usités à tout propos. Il nous a mis sous les yeux un exemple frappant de la lourdeur d'esprit de nos "Chevaliers de l'Unilinguisme!"

M. le curé Lemieux prononça une courte allocution, offrant ses félicitations aux acteurs du "Cercle Jeanne d'Arc" et remerciant la foule d'être venue aussi nombreuse applaudir nos compatriotes. Notre digne pasteur émit le souhait que nos jeunes gens en fissent autant. Espérons que ce souhait se réalisera bientôt.

L'assistance entonna l'hymne national. Tous quittèrent la salle bien satisfaits des plaisirs que leur avait procurés cette charmante soirée récréative.

A Verwood.- C'est le 8 janvier prochain qu'aura lieu à Verwood la soirée organisée au profit de la future église. Plusieurs se promettent bien d'y aller... Qu'on ne manque pas cette excellente occasion pour offrir notre concours à nos coréligionnaires qui doivent s'imposer des sacrifices pour a construction de leur église. Avis donc aux personnes charitables!....

En visite.—Le Rév. Père Auclair, O.M.I., Directeur du "Patriote de l'Ouest" était ici cette semaine, en tournée de propagande pour son journal — ou plutôt pour le nôtre. Nos gens de Willow Bunch qui ont su apprécier l'œuvre éminemment patriotique poursuivi par ce vaillant hebdomadaire, ont souscrit généreusement. Bravo! mes amis! Plus que jamais, nous avons besoin d'un organe sérieux pour défendre notre religion et notre langue. Nos ennemis ne dorment pas *et soyez convaincus* qu'ils ne désarmeront pas de sitôt. La persécution à l'ontarienne va peut-être sévir dans notre province dans un avenir assez rapproché. Ouvrons les yeux et préparons-nous à lutter comme des lions.

Mariage.—Le 19 courant, M. Georges Cloutier unissait sa destinée à Mlle Marie-Louise Normandeau, de *Québec*. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. le curé Lemieux.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

"*Almanachs de la Langue Française*".- Dans quelques jours nous pourrons nous procurer à la pharmacie un "Almanach de la Langue Française". Que chacun se fasse un devoir d'en acheter un... et au plutôt afin d'obliger M. Belleffeur à faire une nouvelle commande.

Bravo! M. P. Legaré, boucher, distribue à ses clients des calendriers imprimés en français.

Espérons que nous aurons une longue liste de nos gens d'affaires suivant le même exemple. A ceux qui *auraient oublié* de faire faire des impressions au moins bilingues, pourquoi n'achèteraient-ils pas un certain nombre d'"Almanachs de la Langue Française" pour donner à leur clientèle de langue française?

Pour les sessions de l'Ecole Normale

La session d'Ecole Normale pour la troisième classe qui s'ouvre le 3 janvier, simultanément à Régina, Saskatoon et Prince Albert, compte une inscription totale de 1200 élèves.

La Conférence de la Paix ne commencera qu'en février

Les préliminaires de la Conférence de la Paix qui devaient avoir lieu dès le commencement de janvier seront remis au mois de février.

Les fermiers de l'Ontario demandent la réciprocité avec les Etats-Unis

Les cultivateurs de l'Ontario vont encore plus loin que ceux de l'Ouest dans leur demande de libre échange avec les Etats-Unis. Ils voudraient la réciprocité complète non seulement sur les produits naturels mais sur tous les produits manufacturés. Ce sera l'un des articles principaux de leur progamme.

ÉVANGILE

Jour de Noel

S. Luc, II.

En ce temps-là, on publia un édit de César-Auguste, qui ordonnait de faire le dénombrement des habitants de toute la terre.Ce premier dénombrement se fit par Cyrinius, gouverneur de Syrie. Et chacun allait se faire enregistrer dans la ville dont il était originaire. Joseph, étant de la maison et de la famille de David, partit donc de Nazareth,ville de Galilée, et vint en Judée, à la ville de David, appelée Bethléem, pour se faire enregistrer avec Marie, son épouse. Pendant qu'ils étaient en ce lieu, l'époque où elle devait etre mère arriva. Et elle mit au monde son fils premier-né, l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie. Or, il y avait aux environs des bergers qui passaient la nuit dans les champs, et qui veillaient tour à tour à la garde de leur troupeau. Tout-à-coup un Ange du Seigneur leur apparut, et une clarté céleste les environna, ce qui leur causa une extrême frayeur. Alors l'Ange leur dit: "Ne craignez point, car je viens vous annoncer une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie: c'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. Et vous le reconnaitrez à cette marque: vous trouverez un enfant enveloppé de langes et couché dans une crèche." Au même instant une troupe nombreuse d'Esprits célestes se joignit à l'Ange et louait Dieu en disant: Gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Joignons nos chants à ceux des Anges. La grande nouvelle est annoncée à la terre. Aujourd'hui il nous est né un Sauveur! Qu'à cette parole nos cœurs tressaillent de joie! C'est le Christ élu de toute éternité, c'est le Seigneur des Anges et des hommes, c'est le Sauveur attendu depuis tant d'années! Il vient rendre gloire à Dieu et donner la paix au monde. Sonnons sans crainte: offrons-lui une volonté bonne et sincère. Durant cette sainte nuit ne détachons point nos cœurs de l'heureuse crèche qui contient notre lumière et notre salut. O divin Enfant! le récit de votre naissance m'attendrit jusqu'aux larmes. Vous venez sauver les hommes, et les hommes vous repoussent. Sur la face de ce globe, ouvrage de vos mains, à peine trouvez-vous un lieu pour y reposer. Toutes les portes de Bethléem se ferment devant vous. Je vous vois abandonné, rebuté, forcé d'aller naître dans une étable, sur la paille d'une crèche. Sauveur: loué pour tant de miséricorde, soyez aimé pour tant d'amour, soyez exalté pour un si étrange abaissement.

La Bénédiction

La nuit disparaissait lentement, faisant place au jour dont la douce clarté blanchissait l'horizon.

Bientôt le soleil se lève radieux. C'est le jour de l'an!

La cloche à grande envolée, semble chanter ses souhaits. Dans la forêt, les branches des pins enguirlandées de givre s'entrelacent comme dans une amicale étreinte.

Sur la route toute blanche, bientôt les traineaux se succèdent, les clochettes argentines tintent gaiement, et les fils et les filles, et les petits enfants, emmitouflés de chaudes fourrures, se mettent en route pour venir, chez grand-père, recevoir et offrir les souhaits du nouvel an.

Au haut de la colline, la petite maison au toit dentelé reçoit, dans ses fenêtres et ses lucarnes, des flots de soleil. Ils traversent les rideaux, inondent toutes les pièces. Il y a de la joie partout.

Dans la chambre du fond, un vieillard aux cheveux argentés assis près du vieux ber d'érable, songe gravement.

Quels souhaits fera-t-il à chacun de ses enfants et petits-enfants quand tout-à-l'heure, ceux-ci s'agenouilleront sous sa main bénissante?

Il connait si bien les faiblesses de celui-ci, les penchants de celle-là, les grands et les petits caprices de chacun de ces êtres aimés! Oh! n'en doutons pas, à chacun il prescrira le remède efficace, l'antidote nécessaire. Il pansera avec une délicatesse pénétrée d'affection telle plaie douloureuse; il dira les mots qui élèvent et rendent les cœurs vaillants et forts.

Maintenant, un à un, les voilà qui entrent, ces grands enfants chrétiennement élevés, en ce moment émus jusqu'aux larmes. Ils se prosternent devant l'aïeul qu'ils aiment et vénèrent, et reçoivent, avec sa bénédiction, ses conseils et ses souhaits. Puis dans une douce étreinte, ils n'ont qu'un seul et même vœu à exprimer: "Cher père, que Dieu vous garde à vos enfants de longues années encore."

Celle qui évoque le souvenir de cette heure émouvante n'entend pas, d'un cœur si joyeux qu'autrefois, le carillon matinal des cloches du Jour de l'an: Elle ne voit pas avec le même bonheur le retour de cette saison où se resserrent les liens des tendresses familiales.

Et le cher petit, là-bas, au-delà des mers, détournera-t-il ses regards des champs de bataille aujourd'hui glorieux pour revoir le foyer où sa place reste vide?

Alors il verra, au front du vieillard, briller un éclair de fierté. Il verra ses lèvres frémissantes implorer pour l'absent la protection du ciel. Il verra, à travers la distance, la main de l'aïeul se lever lentement pour faire descendre sur lui la bénédiction traditionnelle.

MADRINA.

EN FAMILLE

Le bien de tous par l'effort de chacun

LE FOYER — C'est là que se rythme le cœur d'un peuple

Une nuit d'hôtel

Où trouvez-vous une preuve de Dieu?—Dans ma conscience.

Je revenais d'une longue, fatigante et délicieuse excursion dans le voisinage de la Grande-Chartreuse et, rentré fort tard à Grenoble, je demandais une chambre à l'hôtel du Dauphin.

La maison étant pleine, on me proposa de partager la chambre d'un voyageur qui venait d'arriver, au cas où le voyageur y consentirait.

Contrairement à mon attente, il parut très heureux de cette combinaison et fut rempli d'attentions pour moi. C'était d'ailleurs un homme fort correct, qui paraissait instruit, bien élevé et dont la sacoche devait être bien garnie, à en juger par le soin avec lequel il y veillait. J'étais harassé de fatigue, je me couchai en hâte et m'endormis aussitôt.

Vers le milieu de la nuit, je fus réveillé par des gémissements entrecoupés de sanglots. Mon compagnon de chambre avait rallumé sa bougie, et, assis sur son lit, le visage blême, couvert de sueur, il semblait en proie à d'effroyables tortures.

En un instant je fus auprès de lui, je baignai son front avec de l'eau fraîche, je lui fis respirer des sels; dès qu'il put parler:

—J'espérais, dit-il, que votre présence éloignerait cette crise, c'est pourquoi j'avais été heureux de vous voir partager ma chambre.

—Souffrez-vous ainsi souvent?

—Toutes les nuits.

—Depuis longtemps?

—Depuis... douze ans.

Et comme je lui témoignais ma sympathie et cherchais à me rendre compte de son mal:

—Ne cherchez pas, dit-il: ce n'est pas mon corps qui est malade... c'est mon âme qui le tue... je suis un grand coupable.

—Taisez-vous! lui dis-je. Je ne suis pas un prêtre, si vous avez quelque chose de terrible à révéler, allez trouver celui qui a le pouvoir de consoler et de pardonner.

—Mon crime est trop grand... personne, personne ne peut le découvrir, j'en suis sûr... mais Dieu m'a vu, ma conscience est l'écho de sa voix; elle ne me laisse ni trêve ni repos, pas plus le jour que la nuit: mais la nuit... dans le silence, l'obscurité, la solitude... je souffre à en devenir fou...

—Vous me faites une pitié profonde, il n'y a pas de si grand crime que la miséricorde de Dieu ne puisse pardonner. Priez, pleurez, réparez.

—Réparez! dit-il, se tordant les mains de désespoir, réparer? je ne puis pas.

Et, sans que je puisse l'arrêter il continua:

"Jamais je n'ai éprouvé comme cette nuit le besoin de crier mon crime... écoutez-moi, je souffrirai moins quand j'aurai tout dit. Je suis médecin, j'ai tué un petit enfant de dix ans en lui faisant prendre une potion empoisonnée. Sa mort a paru si naturelle qu'elle n'a pas éveillé le moindre soupçon. Il était le seul obstacle qui m'empêchait d'entrer en possession d'une immense fortune... Il y a de cela douze ans... je suis chaque jour plus malheureux que la veille... je vais bientôt mourir, usé par les remords. A quoi m'aura servi mon crime?... Croyez-vous que si j'allais me dénoncer à la justice je souffrirais moins? Subir la peine qui m'est due me serait un soulagement... mourir pardonné, absous? serait-ce possible?..."

Je me reculai instinctivement de ce misérable; l'expression de sa physionomie devint si douloureuse que, surmontant ma première impression, je pris ses mains dans les miennes et lui dis: "Ayez du courage, demandez pardon à Dieu et aux hommes. Prenez conseil. Tenez, allez demain à la Grande-Chartreuse, demandez le Père abbé et racontez-lui ce qui s'est passé cette nuit... Il n'y a que les hommes saints et purs pour avoir pitié des grands coupables. Il vous dira ce que vous avez à faire.

—Oui je le ferai... merci."

Quand il fut plus calme, je regagnai mon lit, mais pour ne plus dormir, je méditais cette parole d'un grand philosophe: "Le tigre déchire sa proie et s'endort: l'homme est devenu homicide et veille." O Conscience! *écho de la voix de Dieu*, avant-coureur de sa justice, quand nul ne peut nous reprocher nos fautes, tu es là, tu éveilles remords et il n'est plus de repos pour le coupable.

Au matin, je fermai les yeux pour éviter au malheureux la honte de rencontrer mon regard après la scène de la nuit. Il s'habilla sans bruit et glissa furtivement hors de la chambre...

Je n'ai jamais su s'il avait suivi mon conseil et trouvé, dans une expiation proportionnée à son crime, l'apaisement que donne un sincère repentir, ou s'il continue de promener à travers le monde le sombre désespoir qui le dévore.

Y. D'ISNÉ

La politesse chez soi

On me raconta un jour le trait suivant:

Un vieil Irlandais, gérant d'une compagnie industrielle, était occupé à l'arrière de la manufacture quand un employé vient l'avertir qu'une dame l'attend au bureau. Le bonhomme aussitôt s'empresse, d'une main rajuste sa cravate, de l'autre son toupet, tandis que le sourire conventionnel éclaire déjà sa physionomie. Au bout de deux minutes, il réapparaît, furieux. "Ce n'était pas une dame qui était là, s'écrie-t-il, c'était ma femme!"

Cette histoire m'avait fait rire. Elle me semble moins gaie depuis qu'un peu d'observation m'a appris combien le manque d'égards qu'elle révèle, si fréquent entre mari et femme, est déplorable. Il a fait dans plus d'un ménage trébucher le bonheur.

Pourquoi certains hommes s'imaginent-ils ne devoir à leur femme aucune des politesses, des menues prévenances qu'ils prodiguaient à leur fiancée? Pourquoi maintes jeunes filles, sitôt mariées, se croient-elles également dispensées, vis-à-vis de leur mari des mille petites attentions charmantes qui ont, bien souvent, gagné son cœur?

Elles paraîtront devant lui enlaidies par un accoutrement ridicule et défigurées par une coiffure en désordre. Les mots aimables, les clairs sourires qui accueillaient autrefois sa venue ont disparu. Ils sont remplacés, au moindre contretemps, par des paroles aigres et des airs maussades. Survienne un visiteur, ah! par exemple. Madame s'attife, la maison s'égaye, la table se pare... Mais, dans l'intimité, à quoi bon?...

Le mari, à son tour, ne se met guère plus en frais d'amabilité ni de courtoisie. Le voilà qui entre le chapeau sur la tête. C'est le seigneur et maître. Il a le verbe haut et il commande rudement ou bien, la pipe entre les dents, il gronde. Jamais il ne remercie pour un service rendu. Jamais il ne s'excuse d'un retard qu'il occasionne, d'un dérangement qu'il cause. Jamais, non plus, il ne ferait un pas pour procurer le moindre plaisir à sa femme!

De part et d'autre, le but convoité une fois atteint, l'égoïsme a repris son empire: comme si garder un cœur n'était pas plus important encore et plus difficile que de le conquérir! Le laisser-aller et le manque d'éducation triomphent, les froissements se multiplient, l'amour meurt, le bonheur s'en va...

Et les petits qui grandissent, quel respect auront-ils pour des parents qui se témoignent, l'un envers l'autre, si peu d'égards? Quel attrait trouveront-ils plus tard, à un tel foyer? Bien souvent, il ne faut pas chercher ailleurs que dans le manque d'aménité et d'agrément dans la famille la cause de bien des errements qui font pleurer les mères.

L'avenir même matériel des enfants est intéressé à cette question de la politesse. De nos jours, les succès en affaires, les positions enviées, les charges honorables ne vont-ils pas à ceux qui savent les obtenir par leur affabilité pour tous, non moins que par leurs talents? Or, cette qualité, pas plus que les autres, ne s'improvise en un jour. Ceux-là ne l'acquerront probablement jamais qui n'y auront pas été formés dès leur jeune âge; et c'est l'exemple, non pas les recommandations ou les gronderies, qui impressionne les enfants.

Pour nous, Canadiens français, la politesse est plus qu'un mérite désirable: elle est un devoir.

Dans tous les pays, quand on veut parler de distinction parfaite, de belles et bonnes manières, ne dit-on pas: la politesse française? Cette renommée n'a-t-elle pas été l'une des étincelles qui ont allumé à l'étranger l'amour et l'admiration de la France?

Nos pères aussi méritèrent d'un gouverneur anglais cet éloge: "Ils sont un peuple de gentilshommes."

Si nous négligeons la politesse, ne détruisons-nous pas en nous un peu du rayonnement de notre patrie?

Ayons l'orgueil de notre race. Nous sommes les porte-étendard de sa réputation: c'est sur chacun de nous qu'on juge le Canada français.

ANNETTE SAINT-AMANT

RECETTES

GATEAUX

Ingrédients: 1 tasse de sucre; 1 tasse de crème; 1 œuf; ½ tasse de mélasse; 1 cuillerée à thé de soda; 2 cuillerées à thé d'épices; 1 tasse de raisins; ½ tasse de noix (hachées); 2 tasses de farine.

Préparation: Défaites le beurre et le sucre. Ajoutez la crème et l'œuf bien battu. Brassez le soda dans la mélasse et ajoutez au précédent ainsi que les épices, les raisins, les noix et la farine.

* * *

Ingrédients: 3 tasses de pommes sèches; 2 tasses de mélasse; 1 tasse de sucre; 1 tasse de beurre; 1 tasse de lait; 2 œufs; 4 tasses de farine; 1 cuillerée à thé de soda; 1 cuillerée à thé de poudre; 2 cuillerées à thé d'épices.

Préparation: Faites tremper les pommes toute la nuit. Coupez en petits morceaux. Ajoutez la mélasse et laissez mijoter pendant deux heures. Laissez refroidir et ajoutez les autres ingrédients et faites cuire à un feu modéré.

Du tac au tac

Un brave paysan normand qui poussait devant lui, dans un chemin creux, un troupeau de porcs récalcitrants, vint à se croiser avec un groupe de jeunes gens de la ville dont l'un eut la soudaine fantaisie de vouloir égayer ses compagnons aux dépens du rural.

—Savez-vous, mon brave homme, dit-il au porcher, qu'avec le temps l'homme finit par ressembler aux animaux qu'il élève.

—Ah! bah! pas possible, fit le bonhomme jouant l'étonnement, alors combien de temps vot'père a-t-il élevé des singes?

Le jeune loustic qui avait voulu égayer ses camarades y avait réussi, en effet, mais ce fut à ses dépens.

La vieille horloge

Une nuit sans étoiles, le vent qui pleure sous ma fenêtre et me fait frissonner! les grands arbres qui se tordent sous les étreintes de la bise glaciale! l'année qui s'achève et meurt subitement... tout cela met du froid dans mon âme!.. Oh! les sensations que j'éprouve, les émotions diverses qui m'agitent et m'oppressent au milieu de cet étrange silence nocturne, si lourd, si mystérieux ce soir, pendant que j'écoute le tic tac monotone, qui va, vient avec un bruit régulier et dolent.

O, ma vieille horloge! ses aiguilles rouillées, ses chiffres à demi effacés sont autant de voix qui me parlent du passé! c'est tout un monde de souvenirs qui se réveille en moi, et dans une longue traînée, ils passent tous devant mes yeux! souvenirs lointains, depuis longtemps endormis et enterrés, qui se lèvent un après l'autre, puis comme une nuée de papillons roses et noirs, voltigent au-dessus de ma tête! ils reviennent tous vivants, heureux ou tristes, ces jours si chers et disparus, mais dont la main de la mémoire essaye de faire sortir de l'urne du temps.

Tic-tac! tic-tac!...

Il y a des larmes, il y a des sourires dans cette histoire qu'elle raconte ma vieille horloge! Rêves d'enfant qui font naître un sourire— Désillusions de jeunesse qui font monter un sanglot! et dans mon cœur il se mêle de la joie et de la tristesse!!!

Tic-tac! tic-tac!...

Et la voix du souvenir encore douce, profonde, soupire tout bas, et me parle de ceux qui ne sont plus: Parents, amis, espoirs, rêves dorés, aimés et caressés... partis, tombés, enfuis... les uns sont morts ou dispersés, évanouis! et je songe: encore quelques années, peut-être, encore quelques saisons à venir! encore quelques couchers de soleil, et je serai avec ceux qui reposent dans le tombeau, dormant le long sommeil sans rêve...

Tic-tac! tic-tac!...

Le monde change, le temps passe, les jours s'en vont: nous vieillissons nous nous en allons aussi: et comme la barque lancée sur la mer lutte contre le flot qui l'emporte, et dont chaque vague l'éloigne de plus en plus du rivage, ainsi, chaque année, chaque jour, chaque heure, chaque minute même nous éloigne de notre jeunesse, de cet âge heureux où l'on croyait à l'éternel printemps et qui nous faisait voir devant nous une longue route fleurie... partie la jeunesse! mortes les fleurs! oh! les joies, les roses d'antan! où sont-elles allées? Hélas! le bonheur passé n'est plus qu'un fantôme, il glisse en silence, il fuit, fuit toujours!

Et le ciel descend, le jour baisse peu à peu, le brouillard s'épaissit, l'ombre augmente, la nuit se fait...

Où sommes-nous?...

Tic-tac! tic-tac!

Et la vieille horloge parle toujours: Elle parle de ce qu'elle a vu; elle parle de ces groupes joyeux d'enfants prenant leurs ébats à ses pieds... de ces couples enlacés faisant de doux rêves d'avenir! ô heures précieuses alors qu'elle a sonnées! ô temps d'or qu'elle a marqué!

Heures de tristesse! Heures de joies! elle les a toutes connues; salué l'heure ensoleillée de l'arrivée des petits anges que le ciel a envoyés sous ce toit! aussi l'heure douloureuse où la mort entra pour coucher dans sa froide bière celui qui dort ce soir, là-bas, sous la neige, dans le grand cimetière blanc...

Tic-tac! tic-tac!

A chaque vicissitude, à chaque changement, elle est restée la même! image frappante de l'éternité, dont elle semble vouloir relire les paroles terribles du

Toujours, jamais
Jamais, toujours!!!

Tic-tac! tic-tac!

Et les heures s'en vont, tombant les unes sur les autres, sonnant un nouveau glas sur la tombe du Temps! encore quelques secondes et l'année ne sera plus! encore un coup, encore un souffle, un soupir et dix-neuf cent dix-huit ne sera plus.

La scène s'achève, tandis que de l'autre côté se prépare un autre acte... le rideau baisse... baisse... le voilà tombé! minuit est sonné! fini, c'est fini! le sablier est vide... sur le mort jetons le drap!

Et la vieille horloge chante toujours! Tic-tac! Tic-tac!

Le Coin des Enfants

Mes chers petits amis,

C'est à vous surtout que je veux redire ce que l'on vous a si souvent recommandé déjà: soyez polis.

Soyez polis avec vos parents et vos maitres. Est-ce si difficile, de leur parler toujours respectueusement, de les saluer au passage, d'être prévenants pour eux, de leur témoigner des petites attentions, d'aller leur chercher ce dont vous vous apercevez qu'ils ont besoin, de leur ouvrir ou fermer la porte, de vous excuser si vous êtes obligés de passer devant eux, de ne jamais répondre grossièrement, d'un ton rude, par des "oui" ou des "non" tout courts, si l'on vous pose une question ou si l'on vous demande un service, mais toujours, gentiment: "Oui, maman," "non, papa" "certainement avec plaisir, mademoiselle..."

Les mêmes procédés délicats et charitables, la même bienveillance doit exister entre les petits frères et sœurs, entre les élèves d'une même école.

Au lieu de vous disputer entre vous, d'être égoïstes et durs souvent, habituez-vous à être aimables les uns envers les autres, à vous prêter mutuellement vos jouets, à vous entr'aider dans le besoin...

Mais c'est à l'égard des faibles surtout: des petits enfants, des malades, des infirmes, des vieillards que l'on doit être bienveillant et poli. Il ne faut pas oublier que manquer à ce devoir c'est témoigner que l'on n'a pas de cœur.

Si la pratique constante de la politesse exige quelques sacrifices, elle apporte aussi de bien douces récompenses. N'avez-vous pas remarqué comme on aime une personne polie, comme on recherche sa société, comme on l'estime et comme, à l'occasion, chacun s'empresse à son tour de lui rendre service ou d'adoucir ses peines?

Etre vraiment poli, c'est être charitable, généreux, oublieux de soi et de ses aises pour penser au bonheur et au bien-être des autres. N'est-ce-pas là simplement mettre en pratique le doux commandement: "Aimez-vous les uns les autres?"

Cette politesse-là, qui part du cœur et se manifeste dans tous les actes, est donc, en quelque sorte, un devoir de religion. Elle est encore, ainsi que je le dis ailleurs, un devoir national.

Mes chers petits amis, comme je voudrais que tout votre esprit, tout votre cœur, votre âme tout entière soient imprégnés d'un sentiment si vif de fierté pour votre race que vous ne vous permettiez jamais rien, ni dans vos paroles, ni dans votre conduite, ni même dans vos pensées qui ne soit pas digne de votre titre de petits franco-catholiques! Nous sommes solidaires les uns des autres et les étrangers jugent vite un peuple sur un individu. Si l'on voit des petits Canadiens impolis, grossiers, l'on dira: "Tous les Canadiens sont impolis" et vous voyez le beau résultat pour nous!

Réfléchissez un peu à toutes ces choses et je suis sûre que vous n'hésiterez pas à vous mettre tout de suite à pratiquer en tout, partout, et à l'égard de tous, ce que l'on a appelé la belle *politesse française*. Que ce soit une de vos résolutions pour l'année nouvelle.

ANNETTE SAINT-AMANT.

LE HIBOU ET LA TOURTERELLE

Un hibou, parfait égoïste,
De tous les oiseaux était fui.
Tous prenaient un air froid et triste
S'ils se rencontraient avec lui.
A la sensible tourterelle
Sa surprise, un jour, il narra.
C'est votre faute, lui dit-elle,
Aimez et l'on vous aimera.

DE FULVY

Ce que les plus jeunes peuvent faire.

POMMES CRISTALLISEES

Enlevez le cœur des pommes, et remplissez-les de noix hachées. Trempez ensuite les pommes dans un sirop fait avec du sucre et de l'eau bouillie jusqu'à ce que le sirop durcisse dans l'eau. Fixez chaque pomme au bout d'un petit bâton et mettez-les dans un bocal, par bouquet de cinq ou six.

Toutes les correspondances concernant cette page doivent être adressées à Annette Saint-Amant Le Patriote de l'Ouest, Prince-Albert, Sask.

REMERCIEMENTS

Une abonnée de Tisdale remercie le Sacré-Cœur pour faveur obtenue.

Mes petits amis m'écrivent...

Shell River, Sask

Chère Demoiselle,

J'ai reçu la jolie prime que vous m'avez envoyée pour le concours. Je voudrais bien être près de vous pour vous remercier de vive voix de m'avoir envoyé ce beau petit livre rose, moi qui m'attendais si peu à avoir mérité quelque chose, et surtout de recevoir un petit livre si intéressant. Je vais vous dire pourquoi je n'ai pas écrit plus vite.

C'est moi qui ai moissonné toute notre récolte, et papa l'a mise en quintaux. Papa et mois, nous avons tout mis notre grain en meulons. J'ai labouré cet automne, avec nos quatre chevaux. Il y a à peu près deux semaines maintenant que j'aide à maman, et je lui ai aidé avant les récoltes. Je ne vous dis pas tout ce que j'ai fait au dehors, car cela serait trop long. Il faut que j'aide à papa car nous sommes dix enfants, et c'est moi qui suis la plus âgée. J'ai treize ans. Le plus vieux des petits garçons a 11 ans. Vous voyez bien que quand je suis à la maison, je n'ai pas de temps à perdre. Vous voyez bien que ce n'était pas facile d'écrire plus vite. Quand j'ai écrit mon autre lettre, c'était au midi, tandis que les autres dinaient, moi j'écrivais. Je voulais tant prendre part au concours que j'aimais mieux diner après les autres.

Maintenant, je fais le ménage de la maison et maman fait la couture. J'ai deux petites sœurs qui m'aident bien à la maison. Parfois elles se disputent pour la vaisselle mais maman met très bien l'accord, malgré qu'elles n'aiment pas cela.

Je lis toutes les lettres des enfants qui prennent part au "Coin des enfants". Je m'aperçois qu'ils ont plus d'avantages que nous pour apprendre leur langue et malgré cela nous avançons bien peu pour l'anglais: mais il faut tout dire: nous avons une classe nombreuse.

Un soir, après le souper, je me mise à lire le *Patriote* et j'ai appris avec tristesse la mort du R. P. Libert qui est venu nous prêcher une retraite cet été. C'était bien beau de l'entendre. Oui, il était bien bon. Pour lui j'irai souvent faire des communions et je dirai souvent des prières.

Encore une fois, mille remerciements pour m'avoir encouragée d'un si beau souvenir.

Votre petite amie qui ne vous oubliera jamais.

Adrienne RICHARD (13 ans)

Vawn, Sask.

Mademoiselle Saint-Amant.

Je vois dans le *Patriote* qu'il y a des petits enfants qui vous écrivent, et par là deviennent vos petits amis. Moi aussi je vous écris, car je voudrais bien être du nombre.

L'école de mon village ouvre demain, je suis bien content, mais je serais doublement content si j'apprenais le français, quoique je sache assez le français pour apprendre mon catéchisme par cœur. Je l'ai appris à la maison. J'ai fait ma première Communion il y a deux ans.

Je commence à aider aussi. Il faudra que je soigne les poules avant de partir pour l'école. Je ne veux pas vous écrire trop long pour aujourd'hui. Je vais vous dire

Au revoir.

Eugène A. LÉVESQUE, (9 ans)

Quelle bonne petite amie j'ai à Shell River! Du commencement à la fin, sa lettre m'a charmée et je voudrais que Mlle Adrienne ne demeurât pas si loin de Prince-Albert. Je lui dirais de venir me voir souvent et j'aurais du bonheur à l'encourager à continuer, auprès de ses parents, son beau rôle d'auxiliatrice et à développer de plus en plus, en elle, ces exquises qualités du cœur: la reconnaissance et le dévouement.

M. Eugène n'a que 9 ans, mais il commence déjà à comprendre, lui aussi, que l'on ne saurait travailler que pour soi et qu'il faut s'habituer, dès son jeune âge, à rendre service aux autres.

Comme j'ai du chagrin quand je vois de si bons petits Canadiens dans l'impossibilité de bien apprendre leur langue! Qu'on lise le Patriote, *au moins: c'est déjà une étude si on lit avec attention.*

* * *

QUI A GAGNE LE PRIX?

Mlle Adrienne Richard (13 ans) *de Shell River Sask. Mlle Maria Poilièvre* (11 ans) *de Howell, Sask., qui arrive bonne deuxième ce mois-ci recevra également un petit souvenir.*

La Directrice.

L'Hirondelle de Ponteix



Administration: A. LIBOIRON, PONTEIX, SASK

PONTEIX, SASK., MERCREDI 25 DECEMBRE 1918. No. 47

FÊTES DU JOUR

[illegible]saire de la Nativité de No[illegible] Jésus-Christ. Fils de [illegible] personne de la Sainte [illegible] et fait homme pour [illegible] du monde et le salut [illegible] de la Très-Sainte-Vierge [illegible] Bethléem dans une pauvre [illegible] Noël est une des plus [illegible] de l'église catholique [illegible] peuvent célébrer trois [illegible] jour mémorable: la Mes[illegible], la messe de l'aurore [illegible].

[illegible] Noël! HEUREUSE ANNÉE! [illegible] souhait général qui circule [illegible] bouche à cette époque. [illegible] ne peut manquer [illegible] ses chers lecteurs. Oui! [illegible] soient joyeuses pour eux, [illegible] joie des anges: qu'ils [illegible] de la paix promise aux [illegible] bonne volonté; que l'an[illegible] se montre à leur égard meil[illegible] celle qui s'en va, et les com[illegible] bonheur!

[illegible] que ces voeux ne soient pas [illegible] arrive trop souvent, une [illegible] formule de politesse, mais de [illegible] souhaits chrétiens. l'*Hiron*[illegible] tous ceux qui liront ces [illegible] réciter aussitôt les uns pour [illegible] un pieux "Ave Maria". La [illegible] Vierge les bénira!

LE CLOCHER DU DIABLE (suite)

Quand bien même il n'aurait pas re[illegible] l'étrange lueur qui avait ac[illegible] l'inconnu dans la nuit, l'ha[illegible] phosphorescente qui s'échappait [illegible] narines, l'odeur de soufre qu'il [illegible], ce document eût suffi à con[illegible] le bon curé qu'il avait chez lui [illegible] diable en personne. Cependant il [illegible] pas: "Tu m'accorderas [illegible] quelques minutes de ré[illegible]"

Mais certainement, répondit Satan, dont la voix s'enrouait de crainte en se voyant découvert, je vous accorde jusqu'au dernier coup de minuit.

Alors le curé se prit la tête entre les mains et se mit à réfléchir. Bientôt, dans le silence, l'horloge commença à égrener lentement les douze coups fatidiques.

C'est l'heure, murmura le diable en offrant au curé une plume d'or. Voulez-vous ce clocher?

Il n'y a pas à attendre. Le curé s'est redressé vivement, a saisi la plume et signé sans hésitation.

Immédiatement un coup de tonnerre terrible fait trembler la maison, et grincer les vitres. Satan disparaît dans l'éclair effroyable qui embrase l'appartement.

Après avoir constaté d'un coup d'œil qu'il n'y a chez lui rien de brisé ni de brûlé, le brave curé se met tranquillement au lit et s'endort du sommeil des *justes comme s'il avait fait* la meilleure action du monde.

Il n'entendit même pas le bruit épouvantable qui se fit au dehors le reste de la nuit. Jamais pourtant, de mémoire d'homme, on n'avait entendu pareil vacarme. Aux roulement du tonnerre, aux sifflements de la tempête, aux mugissements d'une mer en furie se mêlaient, insolites, des bruits de ferraille, des fracas de rochers. Les habitants terrifiés n'osaient même pas approcher de leurs fenêtres.

Cependant, à son heure habituelle, le *sonneur*, vieux marin endurci au danger, sortit de chez lui et prit le chemin de l'église. On se figure aisément quelle fut l'émotion du bon homme en apercevant sur le temple saint un clocher merveilleux, tout en pierre, dont la flèche élégante là-haut perçait les nues. Lentrepreneur s'était montré généreux: il y avait même installé la cloche enlevée de son beffroi provisoire.

Le sonneur se demandait avec inquiétude s'il n'était pas en proie à quelque hallucination, s'il était bien éveillé. Il regardait autour de lui, voulant parler, mais il n'y avait personne, il était seul. Pour se convaincre alors qu'il ne rêvait pas, il gravit résolument les marches de granit qui s'échelonnaient devant lui, pénétra sous le porche et saisit la corde neuve qui s'offrait à sa main.

(A suivre)

NOTES HISTORIQUES (Suite 13)

Tout d'abord, le choix que j'avais fait, l'automne précédent, avec M. Beaudoin, se trouvait annulé. En effet les MM. Gravel avaient cédé leurs terres *du sud* et en avaient pris d'autres au nord du township 10, non pas évidemment pour le plaisir de me déloger, mais probablement parce que le site leur paraissait meilleur, et alors, que l'église fût chez eux ou chez M. Gauthier, il ne restait plus entre nous la distance suffisante.

Il faut avouer *qu'un* dédommage*ment m'était* offert par Mgr Langevin me disant — par écrit — que je pouvais rester là, y étant le premier installé, que M. l'abbé Gravel, avec lequel, je suppose, il s'était entendu, irait travailler à 15 milles plus loin. Mais ce dernier avait déjà fait quelque chose pour Gravelbourg. A Ottawa il l'avait baptisé et lui avait obtenu un bureau de poste. A St. Boniface, il avait fait dédier la paroisse à Ste Philomène, et c'est ici que je me trouvais surtout embarrassé. Pour rester là, après avoir promis une paroisse à la T. Ste Vierge, il m'aurait fallu demander la destitution de Ste Philomène; ce n'était pas un petit jeu! *Qu'en aurait dit le saint curé* d'Ars?

Et enfin, j'avais promis de fonder. A la rigueur, bien que M. E. Gauthier ait ouvert la place, comme j'y avais installé le service divin en permanence, j'aurais peut-être pu me figurer que j'y avais fondé la paroisse; mais cela ne me paraissait pas franc. Fonder une paroisse signifiait pour moi, dans la rigueur du terme — je ne dis pas [illegible] j'avais raison — aller dans un lieu inhabité, s'y fixer, y attendre, y appeler des catholiques assez nombreux pour former une paroisse. Je croyais donc en conscience, après l'Algérie, après la Vieille, devoir me remettre une troisième fois sur le chemin. Et je le fis malgré une pétition *touchante* que me montra Monseigneur, en même temps que sa réponse, où les braves gens, plus de 80 signatures, demandaient à me garder. Et voilà pourquoi, une fois de plus, si je les estimais et les aimais, j'emportais d'eux en mon cœur le plus vivace, le plus affectueux souvenir.

C'était pour moi deux années de retard, bien des fatigues, bien des peines sans doute à affronter, bien de l'argent à dépenser encore, mais tout cela pouvait bien n'être pas sans mérite, et, si la Sainte Vierge voulait sa paroisse elle finirait bien par utiliser, quoique indigne, ma bonne volonté.

Et puis, sans parler des articles de journaux *que j'avais écrits*, des vingt-cinq dollars de timbres que j'avais dépensés pour renseignements sur le pays et que, entre parenthèse, l'Immigration, qui ne me payait pas, a toujours oublié de me rembourser, j'estimais que ma simple présence avait été de quelque utilité pour Gravelbourg. On sait bien que nos fervents catholiques de Québec, n'aiment pas à s'éloigner des prêtres; je le constatais par exemple, lorsqu'on me demandait d'attester moi-même qu'on avait là-bas, malgré l'éloignement les secours de la religion. Ne voit-on pas d'ailleurs que les paroisses les plus belles, les plus compactes, sont celles qui *ont* débuté avec un prêtre résidant.

(A suivre)

Baptêmes. —Louis-Rosario-Joseph, fils d'Hercule Côté et d'Albertine Fortin. Parrain: Adrien Côté; marraine: Adeline Fortin.

— Joseph-Alcide, fils de Georges Roberge et de Philomène Laroche. Parrain: Oscar Langlois; marraine, Marie Remillard.

Cet enfant a été paisible comme un ange durant la cérémonie, et quelqu'un disait qu'il *était* plus sage que son père. Faut-il être mauvaise langue!

Divers. —Un beau service de première classe a été chanté lundi pour Annette Tourigny. Très *jolis* chants bien accompagnés, nombreuse assistance, belle couronne de messes et de communions.

— W. Beaudry est allé passer l'hiver en Californie et A. de Repentigny chez ses beaux-parents dans l'Est.

—M. Sabourin, de la police provinciale a installé sa famille dans la maison Illing, en face du presbytère.

—Faisaient leurs visites de Noël à Ponteix: L. Cornet et L. De Montigny, de Gergovia, la famille Mercier, de Wallard, etc.

— Le Rév. père Auclair O.M.I., directeur du *Patriote*, était aussi des nôtres, dimanche. Il a donné à la paroisse une *conférence* nette, précise, fort goûtée, sur les avantages du journal français et de sa diffusion. Comme tous les prêtres qui sont ici le dimanche, il est allé dîner chez M. Cousin, en compagnie de M. le Curé, puis souper et passer une bonne veillée chez notre administrateur avec les parents de Mme Liboiron.

—Une belle robe de chambre a été trouvée à Ponteix. Celui qui la perdue peut s'adresser à l'*Hirondelle*.

—Les chemins étant excellents, M. le Curé en a profité pour aller mardi, en auto, porter le bon Dieu au delà de Gouverneur, et le lendemain, visiter les catholiques de Wallard. Il a chanté la messe chez M. J. Mercier avec une belle *assistance* et de nombreuses communions.

Conférence.—N'oublions pas d'aller entendre le Rév. P. Morice le 29 décembre. 25 ans d'explorations et d'aventures parmi les véritables Sauvages des Montagnes rocheuses... Sauvé de la mort par les maringouins... Suspendu entre le ciel et la terre, etc. *Exhibition de quelques objets* sauvages. — dimanche soir.

BON MOT

JEANNE.—"Oh! que je le déteste, je voudrais le voir le plus malheureux des hommes.

MARIE.—Eh bien alors, épouse-le.

"La victoire de Dieu"

Foch avait consacré ses armées au Sacré-Coeur.

Tout le monde sait ce que les Alliés doivent aux généraux et aux troupes de France. La Providence en a fait les agents indispensables de la victoire. Et la victoire, ils l'ont obtenue.

Comme c'est Dieu qui la donne, après que les hommes ont bataillé, on peut dire que c'est aussi la "victoire de Dieu", comme le demandait dans sa touchante prière pour le temps de guerre, l'humble et pieux généralissime, le maréchal Foch; on peut dire que c'est la victoire du Sacré-Cœur.

Ceux qui veulent regarder de près la marche des événements ont pu constater qu'après la fête du Sacré-Cœur, célébrée avec une dévotion si intense dans les populations catholiques des pays alliés, surtout en France et dans le Canada français, les Alliés ont vu partout et sans interruption le vent de la victoire faire battre leurs drapeaux.

Une chose qu'ils n'ont pas sue, par exemple, et qui finit de tout expliquer, chose que les dépêches n'ont jamais apportée et que la censure paraît avoir cachée partout, que nous avons apprise dernièrement par des lettres de là-bas et de source très sûre, c'est que, au début de juillet, le généralissime Foch a consacré officiellement toutes ses armées au Sacré-Cœur.

Toutes les troupes alliées, en particulier les troupes françaises, se trouvaient donc officiellement, par leur chef, placées sous la protection du Sacré-Cœur, ainsi que l'avait demandé l'humble voyante de Loublande, Claire Ferchaud. Elles allaient, après les rudes épreuves et les reculs du printemps dernier, marcher à la victoire et enlever aux Teutons, "tout ce qu'ils avaient pris et quelque chose de plus", ainsi que l'avait annoncé plus d'un demi siècle à l'avance, le Bienheureux Curé d'Ars.

Au temps où le maréchal Foch consacrait les armées au Sacré-Cœur et envoyait trois généraux à Loublande faire la même consécration, le grand état-major français, avec le maréchal de Castelnau, demandaient à la France une journée de réparations, de prières publiques et nationales.

Cette journée de réparations et de prières nationales, elle a été fixée, sur la demande des cardinaux français, au 4 août dernier. Tout le monde sait que, ce jour-là les églises de France se sont remplies de fidèles demandant la victoire avec la paix dans la justice. Et, à Notre-Dame de Paris, la vénérable basilique, où, depuis sept cents ans, la France a chanté ses victoires et pleuré ses deuils, la cérémonie fut admirablement grandiose.

Dans l'église comble d'assistants on voyait, autour des deux cardinaux archevêques de Paris et de Reims, tout le corps diplomatique, en tête duquel on remarquait les représentants des puissances alliées. On voyait aussi un grand nombre de sénateurs, de députés, de conseillers généraux, d'académiciens, de généraux et d'officiers. Seul le gouvernement français s'était abstenu d'aller prier avec tous les autres.

La journée de réparations et de prières avait eu lieu. La supplique du grand état-major français était remplie.

Et Foch, à la tête de ses armées, où beaucoup plus d'un million de soldats arboraient sur leurs capotes le fanion du Sacré-Cœur, où, à la tête de plusieurs régiments, flottait le fanion du Sacré-Cœur, abattait l'ennemi en cent jours. Et le maréchal de Castelnau pouvait arborer un fanion du Sacré-Cœur qui lui avait été remis (on ne s'attendra pas à celle-là) par l'intermédiaire de... Clémenceau!

La prière de Foch, demandant humblement et avec une délicatesse bien française, sans plus spécifier, "la victoire de Dieu", a été exaucée.

Ces faits prouvent qu'il y a des choses, bien des choses de changées là-bas. L'acte d'un préfet de département fermant rigoureusement tous les lieux d'amusements et les établissements d'enseignement, au cours de l'épidémie de grippe, alors qu'il s'en est remis au jugement de l'évêque sur la question de savoir si les églises resteraient ouvertes, nous ramène loin du temps, pourtant peu éloigné de 1905, où les préfets présidaient au brigandage des églises.

Les paroles de Clémenceau au parlement français, au moment où la signature de l'armistice allait consacrer la victoire des Alliés, paroles commentées par M. Jean Guiraud, dans la Croix, de Paris, la gerbe de fleurs que le Vieux Tigre est allé porter aux religieuses qui l'avaient *soigné* il y a quelques années, sont, avec les faits plus haut cités et combien d'autres, comme l'aube blanchissante d'un jour nouveau où la France serait encore, comme jadis, le sergent du Christ sur la terre, et irait accomplissant par le monde les "Actes de Dieu par les Francs" *Gesta Dei per Francos.*

J.-T. N.

L'Action Catholique.

Les Oblats quittent la cathédrale de Winnipeg

Nous lisons dans les *Cloches*, de Saint-Boniface:

Les lettres apostoliques érigeant le nouvel archidiocèse de Winnipeg donnaient pouvoir à S. G. Mgr Sinnott, archevêque de cette ville, de choisir parmi les églises existantes dans la ville celle qui lui paraîtrait la plus apte à servir de cathédrale. Son choix s'est porté sur l'église Sainte-Marie. Ce fut dans cette église qu'il prit possession de son diocèse le 24 décembre 1916. Néanmoins, il s'était installé dans une demeure provisoire, au no 11, rue Kennedy, et les Oblats de Marie Immaculée avaient continué à desservir la paroisse comme auparavant.

S. G. Mgr l'Archevêque de Winnipeg ayant décidé le moment venu de venir résider près de sa cathédrale et de prendre lui-même la direction de la paroisse, les RR. PP. Oblats ont fait leurs adieux le dimanche, 1er décembre. Le dimanche suivant, fête de l'Im*maculée Conception*, Sa Grandeur a expliqué aux paroissiens les raisons du changement et a rendu un bel hommage au zèle des RR. PP. Oblats qui ont tant fait pour la paroisse depuis sa fondation. Les RR. PP. Patton, O'Dwyer, Nolan et O'Donnell sont partis pour Duluth, Minn., le 3 décembre, et le R. P. Plourde, qui dirige depuis de longues années la Maison de la Bonne Presse de Winnipeg, a été tranféré à l'église du Sacré-Cœur, d'où il continuera à s'occuper de cette œuvre. Mgr l'Archevêque de Winnipeg a des prêtres séculiers comme auxiliaires. Outre l'Académie Sainte-Marie et l'Hôpital de la Miséricorde, qui se trouvent sur le territoire de la paroisse de la cathédrale, Monseigneur a aussi pris charge de la jeune paroisse Sainte-Anne, comprenant l'Orphelinat Saint-Joseph. Cette paroisse et cet orphelinat étaient desservis par le R. P. O'Dwyer, qui demeurait à Sainte-Marie.

Ce changement est tout un événement. Il a semé tout un flot de chers souvenirs dans le cœur des paroissiens de Sainte-Marie et aussi, sans doute, dans celui des nombreux Oblats, dont le presbytère Sainte-Marie a été longtemps la maison provinciale. De combien de fêtes intimes, maintes fois présidées par les deux illustres archevêques Oblats de Saint-Boniface, ses murs n'ont-ils pas été *témoins*! Retraites annuelles, rénovations de vœux, célébrations d'anniversaires et de jubilés, en un mot tout ce qui constitue la vie de famille d'une communauté.

La fondation de la paroisse Ste-Marie remonte au 15 juin 1869, jour où Mgr Taché célébra la première messe à Winnipeg dans une *école* qui avait été ouverte par les Sœurs Grises, le 1er mai précédent, à l'angle des rues Notre-Dame et Victoria. A partir de ce moment le R. P. McCarthy commença à dire la messe dans cette école, berceau de la paroisse. En septembre 1872, il fut remplacé par le R. P. J.-B. Beaudin qui construisit la première maison-chapelle au coin des rues Sainte-Marie et Carlton, en 1874. Le 22 juillet de cette année, le R. P. Lacombe fut nommé curé de Sainte-Marie, et, à proprement parler, fut le premier curé de la paroisse. Avant cette époque les autres Pères avaient demeuré à l'archevêché de Saint-Boniface et n'avaient été pour ainsi dire que des desservants. "Le bas de la maison", lisons-nous dans la "Vie de Mgr Taché", "servait de résidence aux Pères, le haut d'église; on montait à l'église par un escalier placé au pignon. La maison était isolée au milieu d'un champ. Elle a été transportée à quelque distance en 1900".

Tout en étant curé de Saint-Marie, le R. P. Lacombe avait la charge d'un mouvement de colonisation, qui l'obligeait à faire de nombreux voyages. En 1879, il fut même délégué à un Chapitre général de la Congrégation en Europe. D'autres Pères desservaient la paroisse pendant son absence. Après lui vinrent de 1880 à 1885, le R. P. Lavoie; de 1885 à 1889, le R. P. Ouellette; de 1889 à 1890, le R. P. Lebret; de 1890 à 1893, le R. P. Fox; de 1893 à 1895, le R. P. Langevin; de 1895 à 1903, le R. P. Guillet; de 1903 à 1908, le R. P. Cahill; de 1908 à 1912, le R. P. D'Alton; de 1913 à 1918, le R. P. Patton.

L'église Sainte-Marie, devenue la cathédrale de Winnipeg, fut construite en 1880 et 1881. Mgr Taché en bénit la première pierre le 15 août 1880 et les constructions principales le 4 septembre 1881. Elle a été depuis agrandie à diverses reprises.

Feuilleton du Patriote

La Grande Amie

PAR PIERRE L'ERMITE

No. 1

Ouvrage couronné par l'Académie Française

CHAPITRE PREMIER

A Mademoiselle *Léonce Dureilles,*
17, plaine Monceau,
PARIS,

Cabourg, Villa des Cocotiers.

Ma Chère!

Je t'écris d'une main toute frémissante d'avoir tenu l'épée...

Je viens de faire une exécution capitale.

J'ai mis ma septième bonne à la porte!

A qui le tour?... Je suis on ne peut plus en veine!...

Naturellement, tu devines pourquoi je t'écris: il *faut* que tu me trouves une autre femme de chambre, et tout de suite!... une parfaite!... Je n'ai pas envie de risquer un effort à me coiffer toute seule, ou une congestion double à boutonner mes bottines!

Donc, si tu es une amie, — et je le crois, — prends le large et ta bicyclette, ou saute dans une voiture, pars en campagne... cours rue Duguay Trouin... rue de Vaugirard, 233... rue *Lafayette*... rue de Clichy... Crève tous les chevaux que tu voudras... mais ne t'arrête qu'après avoir trouvé la *perle!*...

Je la veux: gaie, gentille, jeune, brune, distinguée, pas curieuse, dévouée... jusqu'à l'indiscrétion exclusivement: à la rigueur elle peut me voler — pas trop! Autant que possible, pas d'église!.. Pourtant, si elle est parfaite d'autre part, je fermerai les yeux, le dimanche, pour la Messe de six heures, à la condition qu'elle n'y contracte pas des airs exterminés et n'empoisonne pas l'encens au retour... tu saisis la nuance de la chose!

Cette petite ficelle de Juliette faisait admirablement mon affaire; seulement, figure-toi que je l'ai rencontrée aux Courses avec mon dernier chapeau et un cuirassier!

Le cuirassier... cela m'est égal... mais mon chapeau!...

Tu vois ma stupéfaction d'ici!..

Ce brave Léopold du faubourg Saint-Honoré m'avait affirmé ne répéter *jamais* mon modèle pour une autre cliente; j'étais donc sûre d'avoir un chapeau à moi, pour moi, de ne pas courir le risque de me voir confondue avec les bourgeoises à 4 fr. 50 ou 10 fr. 90.

Ce jour-là, j'étais indécise: ciel gris baromètre au variable... bref, je pars avec mon numéro "deux" et la victoria pour faire des courses.

En route, le ciel se déchire; j'aperçois un coin de bleu assez grand pour y tailler une culotte de hussard... je dis à Baptiste de tourner bride, et de filer grand trot vers le pesage.

Ma chère, je n'étais pas descendue que je vois devant moi une petite personne, fort bien, ma foi!... elle me tournait le dos, et portait un chapeau absolument pareil au mien... au fameux numéro que je n'avais osé sortir.

Tu penses, étant derrière, je ne me gêne pas pour mettre le nez dessus. J'examine le feutre, la coupe, les coques...

Tout pareil!!... c'était bien la jolie petite chose, riche, aérienne, ravissante, qui, sur mes cheveux noirs, produit l'effet que tu sais.... Tu vois... je suis toujours aussi modeste! Enfin, les glaces ne sont pas là pour enfiler des perles! Donc, je te le répète: le chapeau était tout pareil.

Ah! ce coquin de Léopold, qui me fait payer deux cent cinquante francs une doublure! Et déjà, en imagination, je voyais la petite lettre très verte que j'allais lui tourner.

Pourtant, je veux me donner la satisfaction de regarder bien en face la personne qui montre un si bon goût... je la dépasse, très curieuse de savoir si la tête est en rapport avec le chapeau... Stupéfaction!.. Que vois-je?... Cette petite coquine de Juliette!!...

Ah! ça n'a pas été long... elle n'est même pas revenue à l'appartement. Après, je l'ai presque regrettée... Parfaite... cette petite, femme de chambre!... mais d'une force!.. Enfin, c'est fait.

D'ailleurs, je traverse depuis quinze jours une phase d'énervement inouï!..

Figure-toi, ma chère, que... je te le donne en cent... en mille... dix mille!... ou plutôt non, car, vois-tu, mon pauvre chou, jamais tu ne devineras... Veux-tu le savoir?... *Nous quittons Paris!!*... Et pour aller nous *empotironner* dans un trou: le Val d'Api! Connais-tu ce terrier-là..? Rien du Val André!...

Que de catastrophes.. Hein...? dans ces trois mots: "*Nous quittons Paris!!..*" La ville des rêves... le paradis des femmes... la patrie des grands magasins... le seul endroit où l'on ait du goût à s'habiller... où l'on s'habille avec goût... où l'on sache manger!..

Ainsi, nous arrivons de voyage. la cuisine suisse est une entreprise de maçonnerie; l'Italie est enchoucroutée; l'Espagne ne vous prend pas en traître: le filet de bœuf s'y appelle *carne de vaca!*..

Paris, je te le répète... il n'y a que Paris pour *tout!*.. Adieu, les petites séances de quatre heures chez Chiboust où l'on croquait de si délicieux *Huntley!*.. Adieu, l'asphalte sacrée qui va de l'Opéra à la Madeleine!.. Adieu, les soirées aux Français, et les mille délicieux petits potins savourés, le nez dans la tasse des *Five o'clock.*

Tout cela fini!.. perdu!! évanoui!!...

Et pour gagner de l'argent!!...

Je t'entends d'ici, ma grande chérie: "Mais vous en avez de l'argent!.. et à remuer à la pelle!..."

—Oui, mais il paraît, dit père, que ça ne suffit plus... Les temps sont durs et les haricots sont chers! Le cinq est devenu du deux et demi!... Le Français que j'aime comme individu, mais que je déteste comme peuple, taquine et exaspère son gouvernement...

Conclusion: il faut doubler le capital; et, pour ce faire, ma famille se lance dans une grosse affaire industrielle... des cuirs pour wagons et des souliers!... je ne sais pas trop... mais il paraît que c'est l'Alaska!.. et papa est absolument toqué de l'idée.

—Et tu ne t'es pas révoltée, me diras-tu encore?

Ah! Je te crois... j'ai fait dix révolutions depuis deux mois! Battue à plate couture!!!

Mes parents tiennent l'argent et le tiennent bien. On me jette à profusion pour mes dépenses; mais les traîtres me refusent un sou de capital. Alors quoi?... Ils payent... donc je dois les suivre!..

Une toute petite espérance, pourtant, brille: telle une lampe de sanctuaire dans l'immense nef enténébrée de mon cœur, comme dirait Confucius! Espérance à laquelle je me rattache, comme le naufragé affolé se cramponne... au brin d'herbe!..

Les habitants du Val d'Api sont-ils d'irréductibles crétins oui ou non?... tout est là.

Je m'explique: Nos usines ne seront construites dans la Vallée que si la commune accepte d'abord la création d'ateliers spéciaux pour le chemin de fer. Bien que tu ne sois pas "du bâtiment", tu comprendras avec facilité que les auteurs de mes jours sont trop pratiques pour créer une industrie dans un pays dénué de moyens suffisants de communication. Ces moyens, la Compagnie du Nord les fournit sans discussion, si le Val d'Api accepte ces ateliers. Or, il paraît que les conseillers municipaux de cet affreux trou sont tellement... de leur pays, qu'ils font des difficultés pour donner leur consentement!... Leurs hésitations me feront gagner un an: d'ici-là... je suis mariée!

Donc, ma toute chérie, sauve-moi... sois le Terre-Neuve de ton Alberte!.. Avec une bonne, trouve-moi un mari, un blond, mais vite! je vous en aurai à tous deux une reconnaissance acharnée, et vous délivrerai dans mon cœur une concession à perpétuité!

Entendu: une bonne et un mari, ou un mari et une bonne: Va... cours... vole... et nous venge!!!..

Je t'embrasse, chérie, affectueusement.

ALBERTE.

CHAPITRE II

A Mademoiselle Jeanne de la Ferlandière,
La Ferlandière, par le Val d'Api,
FRANCE.

A bord de l'Eglantine.

Ma bonne grande,

C'est moi... Encore!...

Oh! ne me remercie pas, je t'écris, vois-tu, *parce qu'il faut que je l'écrive.*

J'ai le cœur plein à déborder...

Je voudrais t'avoir là, bien à côté de moi, mon bras sous le tien, nous causerions sans parler, en regardant au loin la mer bleuir sous le ciel éclatant. Nous formerions un beau tableau, quelque chose, tu sais, comme celui du Louvre: *Sainte Monique et saint Augustin*... avec cette différence pourtant: ils regardent toujours en haut, et toutes deux nous aurions beaucoup de peine à ne pas baisser quelquefois les yeux sur l'œuvre merveilleuse du vertigineux Artiste.

Oh! que c'est beau! Jeanne, ce que je vois en t'écrivant, et que Dieu est infiniment grand!...

Je vais t'étonner, et tu vas me croire une petite compliquée, mais il y a des moments où, devant toutes ces splendeurs, j'éprouve, mais là tout naturellement, le désir, presque la soif de la mort...

Il me semble que mon âme arrive à ce moment qui doit être unique dans la vie, où notre être tout entier atteint sa limite *extrême* d'idéale jouissance; et, comme Pierre sur le Thabor, j'ai l'ennui, la tristesse, la frayeur de redescendre...

Je t'écris de ma cabine blanche et rose, les couleurs du sourire.

La mer caresse d'azur et d'émeraude les flancs laqués blanc et or de notre yacht; et la berceuse immense qu'elle murmure assoupit sans que l'on songe à s'en défendre... estompe la pensée... et remplit le cerveau de rêveries faites de paillettes et de rayons, de sourires et de soleil, de contrastes et de souvenirs, de regrets et d'espérances, de beauté et d'insatiable tendresse!...

Oui... je te voudrais là, bien à côté de moi, à l'arrière, bercée au bruit haletant que fait la cascade argentée, soulevée par l'hélice: il me semble que toutes ces choses auraient encore une idéale beauté de plus, si j'avais la certitude, cet hiver, d'en retrouver le souvenir au fond de tes yeux d'amie.... presque dans ton âme!

Maintenant... il me semble que je comprends mieux ton frère... Moi aussi, les visions de la nature me rendent grave, presque triste. Combien de regards ont vu ce que je vois, aimé ce que j'aime, admiré ce que j'admire, et se sont fermés ensuite à tout jamais sur ces beautés!...

Là-haut, se sont-ils ouverts sur des splendeurs qui ne passeront pas...? Oh! l'angoissante question!... Te rappelles-tu la jolie romance que tu m'accompagnais l'année dernière, au Val..?

Ici-bas, tous les lilas meurent;
Les chants des oiseaux sont courts,
Je rêve aux étés qui demeurent
Toujours... toujours...

Moi aussi je rêve aux beautés qui demeurent... toujours!
Malheureusement...!

...Le monde est ainsi fait, loi suprême
et funeste,
Comme l'ombre d'un songe, au bout
de peu d'instants,
Ce qui charme s'en va; ce qui peine....
nous reste!
La rose vit une heure, et le cyprès....
cent ans!

Je t'entends d'ici: "Oh! cette Odile, comme l'Italie l'exalte!..." Mais, songe, ma chère: je me défie d'une certaine vivacité de sentiments dans un cadre factice des choses, et je me souviens très bien de certaine piété discutable, éclose en moi au chant de certains cantiques... plus discutables encore!

Mais ici, je suis en présence de la réalité des choses: et c'est devant les flots bleus, sous le ciel rayonnant de lumières et de splendeurs, toute baignée de clarté, d'harmonies et de parfums...que *moi aussi, pauvre toute petite,* je balbutie ma misérable prière, perdue dans l'hymne immense qui monte de la créature vers le Créateur.

Au retour, je te montrerai mes dessins, mes aquarelles, mes photographies; mais ce que je ne pourrai t'apporter... te faire ressentir... c'est le radieux soleil, le grand bruit de la mer, les mélodies du vent dans les arbres de la côte. Ce voyage a perfectionné tout mon être; je vois, j'entends, j'éprouve pour la première fois mille choses imprévues. L'inconnu est sans secrets; l'infini a des limites douces et faciles à atteindre...

Et tout cela va finir!.. Encore une page écrite dans ma vie; quelques milles, quelques heures, et nous sommes à Nice, puis Marseille.. Paris!.. Le feuillet bleu se tourne sur le feuillet gris...

Paris! si tu savais comme l'évocation de cette haine détonne dans le décor où je t'écris... quelque chose comme l'air lointain du Bal de l'Hôtel de Ville entendu au milieu d'une rêverie de Saint-Saëns.. un tapis du Louvre sur le ciel bleu... un hurlement de camelot: *Paris-Sport!,* éclatant dans le concert auguste de la nature immense et tranquille...

Heureusement, je brûle la capitale! "Pour vivre heureux, vivons cachés!.." Et dans huit jours, je serai au Val d'Api, blottie au coin de ton amitié: le soleil du cœur après celui de la nature!

Dis à Marie de tout préparer chez nous, d'ouvrir, d'aérer, d'enlever les housses, de garnir les vases de bouquets, de faire les lits; que le soleil entre et baigne tout de sa clarté vivante, et que samedi, je sente, en montant le perron de *l'Abbaye,* la bonne odeur du *home.*

J'arriverai vers six heures, les chevaux seront épuisés et je n'irai probablement pas à la Ferlandière: mais si Germinal est revenue de pâture, et si Jacques te laisse, comme une belle ténébreuse, conduire "le cheval du père de famille", alors viens me dire bonsoir: la route est si belle entre la *Ferlandière* et *l'Abbaye!*... Heureusement, car cet automne, nous nous y attarderons bien souvent... Tu peux même dire à ton frère Jacques de faire provision de patience, car, plus encore que l'année dernière, il aura à nous "empoigner" quand nous piétinerons devant le fameux arbre de la Séparation, sans pouvoir nous quitter: je sens déjà sur mes épaules les responsabilités de nos rhumes à venir!

A bientôt donc, et réjouis-toi, car j'ai accumulé du bonheur pour dix ans!... Nous le savourerons dans la chaude intimité des longs soirs d'hivers, devant la cheminée flambante, loin de la foule..

Dis à M. le curé qu'il peut compter sur moi pour accompagner dimanche: on lui jouera des carillons de Graveggia... *sol mi do, do do ré mi do...*

(*A Suivre*)

1918

Le "Patriote de l'Ouest" prie tous ses lecteurs, collaborateurs, propagateurs et bienfaiteurs de vouloir bien agréer les vœux ardents de bonheur et de prospérité qu'il adresse à Dieu à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

1919

PRINCE-ALBERT

[illegible] O'Sullivan, chef de [illegible] pour le district [illegible]-Albert, est mort subitement [illegible]. Il relevait d'une attaque [illegible] et se sentait beaucoup [illegible] la syncope l'a emporté. [illegible] O'Sullivan était un [illegible] catholique. Il était à Prince-[Albert depuis] deux ans et passait [pour un] des policiers les plus capables [de la] province. En ces derniers [temps il avait] eu à s'occuper de deux [affaires] fameuses dans les[quelles il] avait montré toute son h[abileté].

[Mme] Charles Bonas, épouse de [illegible] bien connu, est morte [illegible], à l'âge de 30 ans. Elle [laisse] [illegible] enfants dont l'aîné est âgé [de] [illegible] ans.

[Nos] condoléances sympathies à M. Bonas.

Nous avons le plaisir de saluer [l'arrivée] à Prince-Albert de deux nouveaux employés de la Banque d'Hochelaga, M. J. M. Lalande, de Montréal et M. Rosario Forest, de Joliette.

On annonce pour jeudi prochain [le mariage] de M. Donatien Frémont [et de] Mlle Annette Saint-Amant, du *[Patriote] de l'Ouest.*

Le docteur et Madame Langlois, [de] [illegible], sont partis la semaine dernière pour la province de Québec où ils se proposent de passer quelques [semaines].

Mlle Suzanne Blouin est aussi allée pour quelques mois dans sa famille à Québec.

--Mme Narcisse Fournier et Mme C. A. Fournier sont allées visiter leurs parents à Laurier, Man.

[illegible] ferme dans ses convictions, mérite d'autant plus l'admiration et la reconnaissance de tous nos compatriotes et de tous les gens bien pensants pour sa fermeté et son courage, non moins que pour le bel exemple de désintéressement qu'il a donné. Si nous avions davantage dans les provinces anglaises des hommes de cette trempe parmi les anglo-protestants, l'union entre les deux races serait vite un fait accompli.

L'hon. Motherwell et la question du français.

Au cours des débats, l'hon. Motherwell a déclaré que l'un des motifs de sa démission du ministère de l'Agriculture était la situation trop restreinte que l'on faisait au français dans la première rédaction de la loi. Il insistait pour qu'on ajoute la clause relative à l'enseignement en français pour la première année, et il s'est sacrifié non sans l'appui d'autres ministres, pour gagner ce point et convaincre les récalcitrants.

L'ancien ministre de l'Agriculture qui est un homme droit et

Le Rév. McKinnon n'est pas content

Il voulait que le français disparaisse avec l'allemand

Le fameux ministre presbytérien, le Rév. Murdock McKinnon, autrefois de Régina qui est maintenant aumônier militaire, n'est pas du tout content de la nouvelle loi qui fait une exception pour le français. C'est lui qui fut l'un des premiers promoteurs de cette campagne de haine lorsque l'hon. Walter Scott était à la tête du gouvernement.

Voici le télégramme qu'il adressa de Calgary durant le débat sur la question du français:

"Que le français disparaisse. Québec nous a fait faux bond pour la guerre. Nous ne voulons pas que Québec se reproduise dans la Saskatchewan. Tout homme et toute femme qui a du sang dans les veines doit insister pour que le français disparaisse et que l'anglais seul soit employé dans les premiers grades.

"Diviser l'école sur la langue c'est compromettre l'unité future de la province. Que les Vétérans de la Guerre, les Sons of England, Scotland et Ireland se mettent en branle. Que tous les citoyens éclairés écrivent et télégraphient jusqu'à ce que le français disparaisse avec l'allemand. Que la législature soit assiégée de délégations. Le favoritisme et les compromis aujourd'hui signifient la dissention et le trouble demain."

Voilà un bel échantillon des appels au fanatisme qui n'ont cessé de surgir dans notre province depuis assez longtemps. Nous avons à nous réjouir qu'ils aient eu le sort qu'ils méritaient.

La loi scolaire modifiée

L'ancien article 177

L'enseignement dans toutes les écoles se donne en langue anglaise, mais il est loisible à la commission de tout arrondissement d'établir un cours primaire en langue française.

(2) La commission de tout arrondissement peut, subordonnément aux règlements du département, employer une ou plusieurs personnes compétentes pour donner des leçons en toute langue autre que l'anglais dans l'école de l'arrondissement à tous les élèves dont les parents ou les tuteurs ont exprimé le désir qu'ils reçoivent un tel enseignement, mais cet enseignement ne doit pas remplacer, ni gêner en quoi que ce soit, l'enseignement de l'instituteur chargé de l'école ainsi que le requièrent les règlements du département et la présente loi.

(3) La commission a le pouvoir de prélever les sommes d'argent qui peuvent être requises pour payer les appointements de ces personnes, et tous les frais, charges et dépenses de cet enseignement sont perçus au moyen d'une taxe spéciale qui est imposée aux parents et aux tuteurs des élèves qui en profitent.

Le nouvel article 177

177. (1) Sauf tel que stipulé ci-dessous, l'anglais sera la seule langue d'instruction dans toutes les écoles et aucune autre langue que l'anglais ne sera enseignée durant les heures de classe.

(2) Le français peut être employé comme langue d'instruction, mais cet usage du français ne sera pas continué au-delà du grade 1, et dans le cas de tout enfant, ne sera pas continué au-delà de la première année de l'assistance à l'école de cet enfant.

(3) Quand le bureau d'un district adopte une résolution à cet effet, la langue française peut être enseignée comme sujet d'étude pendant une période n'excédant pas une heure par jour, comme faisant partie du cours scolaire. Cet enseignement comprendra la lecture française, la grammaire française et la composition française.

(4) Là où la langue française est enseignée d'après les stipulations des sous-sections (2) ou (3), tous les élèves des écoles qui ne désirent pas recevoir cette instruction seront profitablement employés à d'autres travaux scolaires pendant qu'on donne cette instruction.

Lisez nos annonces et encouragez nos annonceurs.

PETITES ANNONCES

Vingt-cinq mots ou moins, 25 sous. Un sou par mot supplémentaire. Quatre insertions pour le prix de trois. La copie devra être écrite très lisiblement et être accompagnée du prix de l'annonce.

— ON DEMANDE des hommes pour couper du bois à Crutwell, $1.75 la corde. S'adresser à John Scott, Station de Crutwell, ou à la Prince-Albert Fuel Company, 17ème rue ouest.

Les petites annonces sont le moyen le plus économique pour les Franco-Canadiens de se mettre en relation avec leur compatriotes pour la transaction les affaires. Notre liste des petites annonces allonge toutes les semaines: ceux qui ont employé ce procédé en ont toujours été satisfaits.

A LOUER.--Maison de 32x30 pieds, 2 étages. Location idéale comme magasin général, 200 pieds de l'élévateur. Village de Debden sur la ligne de Big River.

Ecrire à A. HARVEY, Ormaux P.O., Sask. 10-13p.

INSTITUTEURS.--On demande deux instituteurs diplômés ou licenciés de la Saskatchewan, pour l'école séparée de Vonda. Salaire $90 et $85.

S'adresser au secrétaire de l'école séparée, VONDA, Sask. 9-12-18

SOUVENIR DE FAMILLE Mariage, Baptême, Première Communion. C'est le livre d'or de la famille. Il est destiné à conserver les noms du père et de la mère et des enfants de la famille, avec les dates de tous les événements de leur vie chrétienne. Quel beau livre et combien précieux pour une famille qui en aura rempli les pages; chacun voudra l'avoir et le conserver. Ne tardez pas à vous le procurer: adressez-vous à l'auteur: M. l'abbé E. P. Chouinard, curé, Saint-Paul de la Croix, Témiscouata, Qué. Prix: 10 sous l'exemplaire, $8.00 le cent. 32-

Nous avons à vendre, dans le district de Gravelbourg, dans un rayon de quinze milles de la ville, environ vingt-cinq demi sections au prix de vingt-cinq à soixante-cinq dollars l'acre. Une nouvelle église catholique au coût de $96,000 est en construction et un nouveau couvent de $125,000 est ouvert le 1er septembre. Gravelbourg est le centre canadien français de la Saskatchewan. Pour détails, s'adresser à L. J. FORCIER, agent d'immeubles, GRAVELBOURG, Sask. 31-